



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE SOLOCAL GROUP

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

I. Événements marquants de l'exercice

Restructuration financière

Souhaitant travailler à différentes options relatives à la maturité de sa dette et aux risques liés à son refinancement, le Groupe a annoncé, le 7 juin 2023, son intention d'engager des discussions avec ses créanciers financiers. A la suite de nombreuses discussions, Solocal Group a annoncé le 12 avril 2024 avoir signé un Accord de Principe avec la société Ycor, la plupart de ses créanciers obligataires (dont certains étaient les principaux actionnaires de la société) et RCF. Cet Accord de Principe prévoyait :

- un apport de 43 millions d'euros à la Société exclusivement en fonds propres dont (i) 25 millions d'euros via la souscription à une augmentation de capital en numéraire réservée à Ycor et (ii) d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) d'un montant total d'environ 18 millions d'euros ;
- l'apport en nature de l'intégralité des titres composant le capital social de la société Regicom Webformance SAS («**Regicom**») à la Société pour une valeur de 35 millions d'euros incluant un minimum de 10 millions d'euros de trésorerie ;
- le remboursement partiel à hauteur de 20 millions d'euros, à la date de la réalisation effective des augmentations de capital et de l'émission de titres envisagées, d'une partie de la dette RCF existante avec une partie des produits des apports en fonds propres mentionnés ci-dessus ;
- une réduction massive du montant nominal de la dette obligataire brute existante (Obligations et Mini Bond incluant les intérêts dus) de la Société de l'ordre de 90 % avec des modalités d'amortissement ou de conversion en capital différentes selon la nature des dettes réinstallées.

Les différentes augmentations de capital ont été réalisées au cours du mois de juillet 2024 et le règlement livraison des actions associées a eu lieu le 31 juillet (cf. communiqués de presse des 29 et 31 juillet 2024).

Nouvelle structure d'endettement

A l'issue de la restructuration financière la structure de l'endettement financier de Solocal Group se décompose ainsi :

Mini Bond

La finalisation de la restructuration financière a entraîné la réinstallation du Mini Bond pour un montant de 21 348 687,75 euros (incluant la capitalisation d'une partie des intérêts dus pendant les négociations). Les principaux termes du Mini Bond sont désormais les suivants :

- Maturité : 15 mars 2029 si l'EBITDA du groupe est supérieur à 130 millions d'euros en 2027. Si tel n'était pas le cas, extension jusqu'en 15 mars 2031 avec un remboursement à hauteur de 1/3 le 15 mars 2029, 1/3 le 15 mars 2030 et 1/3 le 15 mars 2031
- Montant : 21 348 687,75 euros
- Intérêts : Euribor 12 Mois + 5%, capitalisés les 15 mars de chaque année à partir de 15 mars 2026 et jusqu'à maturité

RCF

Dans le cadre de la restructuration financière finalisée le 31 juillet 2024, la facilité de crédit revolving a été remboursée partiellement à hauteur de 20 millions d'euros. Le montant résiduel, entièrement tiré, est donc de 14 millions d'euros. Depuis cette date, certaines modalités ont été modifiées. Les principales caractéristiques du RCF sont désormais les suivantes :

- Maturité : 30 septembre 2026
- Montant : 14 millions d'euros
- Amortissement : 4 remboursements de 3,5 millions d'euros chacun effectués en mars 2025, septembre 2025, mars 2026 et septembre 2026
- Intérêts : Euribor 3 Mois + 8,5%, payés en cash trimestriellement (30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin)

Signature d'un accord sur le bail de Citylights 2

Concomitamment à la restructuration financière et capitalistique du Groupe, Solocal a mené une étude en vue d'optimiser et de rationaliser l'utilisation des locaux avec l'objectif de réduire les surfaces louées. À la suite des échanges entretenus avec le bailleur, un accord a été trouvé sur le bail selon les principales modalités suivantes :

- Révision à la baisse des surfaces louées à compter du 1er janvier 2025 d'environ deux tiers, soit une économie en termes de trésorerie de l'ordre de 14,4 millions d'euros par an (y compris les charges locatives et taxes) ;
- Réengagement de location de ces surfaces revues pour une durée ferme de 6 ans ;
- Indemnisation du bailleur de la franchise de loyer consentie initialement au prorata temporis.

Evolution de la gouvernance du Groupe

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») est désormais composé comme suit :

- M. Maurice Lévy, Président-Directeur général de la Société ;
- Mme Marguerite Bérard, administratrice indépendante proposée par Ycor et Vice-présidente du Conseil d'Administration ;
- M. Julien-David Nitlech, administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Cédric O, administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Alexandre Fretti, administrateur indépendant ;
- Mme Delphine Grison, administratrice indépendante ;
- Mme Marie-Christine Levet, administratrice indépendante ;
- et M. Alexandre Falkenstein, administrateur représentant les salariés.

M. Maurice Lévy, Julien-David Nitlech, Cédric O et Mme Marguerite Bérard ont été cooptés par le Conseil d'Administration à la suite des démissions de David Amar, Cédric Dugardin, Bruno Guillemet, Philippe Mellier, Ghislaine Mattlinger et Sophie Sursock. La ratification de ces cooptations aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

II. Activité de la société Solocal Group/résultats/présentation des comptes sociaux

Solocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2024 de la société Solocal Group s'est élevé à 14,2 millions d'euros contre 15,2 millions d'euros en 2023. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation aux filiales des prestations immobilières.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 14,4 millions d'euros en 2024 contre 15,3 millions en 2024

Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 0,4 million d'euros en 2024 contre 0,7 million d'euros en 2023, pour un effectif moyen d'une personne en 2023 et 2024.

Les autres charges d'exploitation passent de 27,9 millions d'euros en 2023 à 27,5 millions d'euros en 2024. Elles sont composées principalement des charges liées aux services extérieurs.

Le résultat d'exploitation de la société Solocal Group est déficitaire à 13,5 millions d'euros en 2024 et présentait également un déficit de 13,4 millions d'euros en 2023.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 43,7 millions d'euros en 2024 contre 28 millions d'euros en 2023. Ils sont principalement composés des dividendes reçus de la part de la société Solocal Marketing Services pour 16 millions d'euros et reprises de dépréciation de compte courant pour 17,7 millions d'euros.

Les charges financières sont composées des intérêts de la dette pour 16,3 millions d’euros et des provisions pour dépréciation de titres et compte courant pour 13,6 millions d’euros.

Le résultat financier est un gain de 13,6 millions d’euros contre une perte de 281,5 millions d’euros en 2023.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 16,7 millions en 2024 contre une perte de 3,3 millions d’euros en 2023.

Les produits exceptionnels s’élevant à 5,1 millions d’euros. Ils sont liés principalement à la reprise de la franchise de loyer à la renégociation du bail Citylight 2.

Les charges exceptionnelles s’élèvent en 2024 à 21,8 millions d’euros. Elles sont composées de dépenses liées à la restructuration financière, à la renégociation du bail Citylight 2, ainsi qu’à la sortie de mobilier de l’actif, à la suite de la rétrocession d’une partie des locaux.

Impôt sur les sociétés

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s’est placée pour une période de cinq ans, renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, Solocal Group s’est rendue seule redevable de l’impôt sur les sociétés sur l’ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2024 sont Solocal, Solocal Marketing Services, Solocal Outre-mer, Cristallerie 5, Leadformance et Effilab.

Solocal Group a ainsi constaté un produit d’impôt de 6,7 millions d’euros en 2024 principalement au titre du gain d’intégration fiscale. En 2023, ce produit d’impôt s’élevait à 5,7 millions d’euros.

Résultat net

Le résultat net de Solocal Group est un déficit de 10 millions en 2024 contre un déficit de 292,5 millions en 2023.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l’article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

Continuité d'exploitation

Compte tenu des prévisions de trésorerie établies par Solocal pour les 12 prochains mois qui prennent en considération l’accord trouvé avec ses prêteurs, les comptes consolidés et annuels 2024 ont été établis selon le principe de continuité d’exploitation.

III. Capital social – Répartition

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de Solocal Group au 31 décembre 2024 :

	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote exerçables	En % des droits de vote
Ycor SCA	21 405 735	63,2%	21 405 735	63,2%
Robus Capital management L.P	1 323 600	3,9%	1 323 600	3,9%
GoldenTree AM	682 100	2,0%	682 100	2,0%
Melqart AM	546 500	1,6%	546 500	1,6%
Eicos Investment Group, LTD	540 500	1,6%	540 500	1,6%
Credit Suisse AM	502 800	1,5%	502 800	1,5%
Public	8 864 544	26,2%	8 865 892	26,2%
Capital auto-détenu ⁽¹⁾	2 260	0,01%	-	-
TOTAL	33 868 039	100.00 %	33 867 127	100.00 %

(1) 433 889 actions d’auto-contrôle sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Aucune filiale de Solocal Group ne détient de participations dans Solocal Group.

IV. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise est joint en Annexe au présent rapport.

V. Rémunération et avantages de toute nature, alloués à des mandataires sociaux de Solocal Group par Solocal Group

Pour les mandataires sociaux dirigeants

L'information relative aux modalités d'application de la part variable du Directeur général est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Philippe Mellier, Président du Conseil d'Administration (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)				
Rémunération au titre de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, membre de Comités.	96 500	96 500 ⁽¹⁾	168 000	168 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	96 500	96 500	168 000	168 000
Cédric Dugardin, Directeur général (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)				
Rémunération fixe	262 500	262 500	50 000	50 000
Rémunération variable annuelle	0	0 ⁽²⁾	12 153	12 153
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Indemnité de cessation de fonctions	-	-	-	-
Indemnité de non-concurrence	225 000	225 000 ⁽³⁾		
Rémunération au titre de son mandat d'Administrateur	-	-	24 908	24 908
Avantages en nature ⁽⁴⁾	6 468	6 468	1383	1383
Retraite supplémentaire	6 248	6248	1100	1100
TOTAL	500 216	500 216	89 544	89 544
Maurice Lévy, Président Directeur général (du 1er août 2024 au 31 décembre 2024)				
Rémunération fixe	0	0 ⁽⁵⁾	-	-
Rémunération variable annuelle	0	0 ⁽⁵⁾	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Indemnité de cessation de fonctions	-	-	-	-
Rémunération au titre de son mandat d'Administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽⁴⁾	0	0	-	-
Retraite supplémentaire	-	-	-	-

TOTAL	0	0	-	-
(1) Montant au prorata temporis. M. Philippe Mellier a démissionné de ses fonctions de Président du conseil d'administration au 31 juillet 2024. (2) Montant arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 18 février 2025, M. Cédric Dugardin ayant renoncé au bénéfice d'une rémunération variable. (3) L'attribution d'une prime de non-concurrence au profit de M. Cédric Dugardin a été approuvée par l'Assemblée générale du 19 juin 2024 et le versement constaté par le Conseil d'administration lors de la séance du 31 juillet 2024 après réalisation effective et définitive de l'ensemble des émissions prévues par le plan SFA modifié. (4) Prévoyance et Frais de transport - Hors assurance responsabilité civile dont la prime n'est pas individualisable. (5) M. Maurice Levy a renoncé à toute rémunération fixe et variable face à la situation financière de la Société. Lors de sa séance du 23 octobre 2024, le Conseil d'Administration a souligné l'exemplarité de ce choix managérial et a approuvé cette renonciation.				

Pour les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les rémunérations dues au titre du mandat d'Administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2024*	Montants dus en 2023*
David Amar ⁽¹⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	25 491	44 700
Autres rémunérations	-	-
Alexandre Fretti		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	48 200	25 491
Autres rémunérations	-	-
Delphine Grison		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	53 700	44 700
Autres rémunérations	-	-
Bruno Guillemet ⁽²⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	32 492	55 700
Autres rémunérations	-	-
Marie Christine Levet		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	48 200	44 700
Autres rémunérations	-	-
Ghislaine Mattlinger ⁽³⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	32 492	30 991
Autres rémunérations	-	-
Sophie Sursock ⁽⁴⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	26 075	44 700
Autres rémunérations	-	-
Catherine Robaglia ⁽⁵⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	-	-
Autres rémunérations	78 784	101 878
Alexandre Falkenstein ⁽⁶⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	-	-
Autres rémunérations	17 050	-
Marguerite Bérard ⁽⁷⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	27 850	
Autres rémunérations	-	-
Julien-David Nitlech ⁽⁸⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	25 850	
Autres rémunérations	-	-
Cédric O ⁽⁹⁾		
Rémunération au titre du mandat d'Administrateur	27 850	-

Autres rémunérations	-	-
* Les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français. (1) David Amar a démissionné de ses mandats de Vice-Président du Conseil d'administration, d'administrateur et de membre du comité de Gouvernance le 31 juillet 2024. (2) Bruno Guillemet a démissionné de ses mandats d'administrateur et de Président du Comité de Gouvernance le 31 juillet 2024. (3) Ghislaine Mattlinger a démissionné de ses mandats d'administrateur et de Présidente du Comité d'Audit le 31 juillet 2024. (4) Sophie Sursock a démissionné de ses mandats d'administrateur et de membre du Comité d'Audit le 31 juillet 2024. (5) Rémunération au prorata temporis de son mandat due par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de Solocal Group au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Catherine Robaglia a été élue Administrateur représentant le personnel le 15 octobre 2020. Son mandat a pris fin au 15 octobre 2024. (6) Alexandre Falkenstein a été élu Administrateur représentant le personnel le 15 octobre 2024. Rémunération au prorata temporis de son mandat due par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de Solocal Group au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. (7) Marguerite Berard a été cooptée le 31 juillet 2024 par le Conseil d'administration et sa cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires. (8) Julien-David Nitlech a été coopté le 31 juillet 2024 par le Conseil d'administration et sa cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires. (9) Cédric O a été coopté le 31 juillet 2024 par le Conseil d'administration et sa cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.		

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'Assemblée générale mixte du 19 juin 2024 a fixé à 547 600 € le montant des rémunérations dues au titre du mandat d'Administrateur alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Les règles de répartition de cette enveloppe entre les Administrateurs sont décidées, révisées et mises en œuvre par décision du Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des rémunérations et des nominations.

Conformément aux règles adoptées par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité de gouvernance, les règles de répartition de l'enveloppe de 547 600 € sont les suivantes :

- 150 000 € pour le Président ;
- répartition égalitaire pour les Administrateurs, soit 37 700 € annuels par Administrateur compte tenu du principe de participation à la totalité des séances du Conseil d'administration et des Comités dont ils sont membres ;
- 18 000 € annuels de fixe forfaitaire pour le Président du Comité d'audit ; pour le Président du Comité de gouvernance ; pour le Président du Comité stratégie et innovation ou de tout Comité que le Conseil pourrait créer ;
- 7 000 € annuels de fixe forfaitaire pour les membres du Comité d'audit ; pour les membres du Comité de gouvernance ; pour les membres du Comité stratégie et innovation ou de tout autre Comité.

En y apportant 3 exceptions :

- attribution au prorata temporis pour les Administrateurs ayant démissionné en cours d'exercice ;
- réduction du montant versé pour les Administrateurs ayant été absents en dessous du seuil semestriel de 85 % compte tenu du principe de participation à la totalité des séances du Conseil d'administration et des Comités dont ils sont membres ;
- pas de rémunération pour les Administrateurs internes (Administrateur représentant les salariés, Directeur général).

Comme les années précédentes, le paiement des rémunérations dues au titre du mandat d'Administrateur 2024 a été réalisé en deux versements : le premier pour prendre en compte les réunions du Conseil d'administration et des Comités du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, le second pour les réunions intervenues entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2024.

VI. Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions d'actions de performance Solocal Group

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Différents plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été mis en place entre 2005 et 2010. Ces plans sont décrits dans les documents d'enregistrement universel de la Société disponibles sur son site internet solocal.com. Il

n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours d'acquisition.

Aucun administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2024, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2024 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Cédric Dugardin (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)	-	-	-	-	-	-
Maurice Lévy (du 1er août 2024 au 31 décembre 2024)	-	-	-	-	-	-
Philippe Mellier (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)	-	-	-	-	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2024 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Cédric Dugardin (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)	-	-	-
Maurice Lévy (du 1er août 2024 au 31 décembre 2024)	-	-	-
Philippe Mellier (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)	-	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2024 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	-

Attributions d'actions de performance

Différents plans d'attributions d'actions de performance ont été mis en place entre 2006 et 2021. Ces plans, qui sont terminés, sont décrits dans les documents d'enregistrement universel de la Société disponibles sur son site Internet solocal.com.

Plan 2021

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 27 novembre 2020, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 1 295 087 actions de la Société, dont au maximum 431 695 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 21 janvier 2021 à l'attribution de 811 000 actions de performance à 61 bénéficiaires, dont 731 000 dans le cadre du plan LTI « Classique » et 80 000 dans le cadre du plan LTI « Booster ». Le Conseil d'administration du 2 juin 2021 a décidé d'une attribution complémentaire de 97 000 actions de performance à 13 bénéficiaires.

À cette même date, le Conseil d'administration a décidé d'une attribution, dans le cadre du plan LTI « Classique 2 », de

10 000 actions à 2 bénéficiaires.

Pour les plans LTI « Classique » et « Classique 2 » et « Booster », la condition de performance est appréciée sur trois années et fondée sur deux critères :

- un critère hors marché : le respect des objectifs de free cash flow au cours de la Période de Référence ; et
- un critère marché : l'évolution du Cours Solocal au cours de la Période de Référence.

À cela s'ajoute, pour le plan « Booster » une condition d'investissement.

Pour le plan « Classique » et « Classique 2 », les deux critères sont appliqués comme suit :

(i) premier critère : le taux d'attribution définitive déterminé fin de la période du plan, dépendra pour 80 % de l'atteinte des objectifs annuels de free cash flow pendant les trois années de la période du plan :

- acquisition d'une première tranche d'actions (30 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégage 40 millions d'euros de FCF en 2021,
- acquisition d'une deuxième tranche d'actions (30 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégage 80 millions d'euros de FCF en 2022,
- acquisition d'une troisième tranche d'actions (20 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégage 80 millions d'euros de FCF en 2023 ;

(ii) second critère : le taux d'attribution définitive dépendra pour 20 % du cours de l'action Solocal Group en fin de période du plan avec un objectif cible à 4,41 € :

- si le cours de Bourse est supérieur ou égal à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse), l'ensemble des d'actions attribuées au titre de ce critère sera acquis,
- si le cours de Bourse est inférieur ou égal à 3 € à la fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt jours de Bourse), aucune action attribuée au titre de ce critère ne sera acquise,
- si le cours de Bourse est supérieur à 3 € mais inférieur à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse), le nombre d'actions de performance définitivement acquises au titre de ce critère sera déterminé de façon linéaire entre 0 % et 20 %.

La période d'acquisition est de un an pour la tranche 1, de 2 ans pour la tranche 2 et de 3 ans pour les tranches 3 et 4. La période de conservation est de 3 ans pour la tranche 1, de 2 ans pour la tranche 2 et de un an pour les tranches 3 et 4.

Pour le plan « Booster », les deux critères sont appliqués comme suit :

(i) premier critère : le taux d'attribution définitive déterminé fin de la période du plan, dépendra pour 50 % de l'atteinte des objectifs annuels de free cash flow pendant les trois années de la période du plan sous condition d'investissement des bénéficiaires :

- acquisition d'une première tranche d'actions (15 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégage 40 millions d'euros de FCF en 2021 et que la condition d'investissement soit satisfaite,
- acquisition d'une deuxième tranche d'actions (15 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégage 80 millions d'euros de FCF en 2022 et que la condition d'investissement soit satisfaite,
- acquisition d'une troisième tranche d'actions (20 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégage 80 millions d'euros de FCF en 2023 et que la condition d'investissement soit satisfaite ;

(ii) second critère : le taux d'attribution définitive dépendra pour 50 % du cours de l'action Solocal Group en fin de période du plan avec un objectif cible à 4,41 € :

- si le cours de Bourse est supérieur ou égal à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse) et si la condition d'investissement est satisfaite, l'ensemble des d'actions attribuées au titre de ce critère sera acquis,
- si le cours de Bourse est inférieur ou égal à 3 € à la fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt jours de Bourse) et si la condition d'investissement est satisfaite, aucune action attribuée au titre de ce critère ne sera acquise,
- si le cours de Bourse est supérieur à 3 € mais inférieur à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse) et si la condition d'investissement est satisfaite, le nombre d'actions de performance définitivement acquises au titre de ce critère sera déterminé de façon linéaire entre 0 % et 50 %.

Compte tenu de la non atteinte des conditions de performance de la tranche 2 des plans LTI « Classique » et « Classique 2 », le conseil d'administration lors de ses séances du 22 février 2023 et du 28 juin 2023 a pris acte du fait qu'aucune action de ces plans n'étaient définitivement acquises tant pour le plan LTI « Classique » que pour le plan « Classique 2 ».

Faute d'atteinte de la condition d'investissement du plan « Booster » du 21 janvier 2021, le droit pour les attributaires de ce plan de recevoir gratuitement ces actions a été perdu et constaté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 25 octobre 2022.

Le Conseil d'Administration du 15 avril 2021 a décidé de l'attribution de 275 000 actions de performance au Directeur Général, 130 000 dans le cadre d'un plan « Classique » et 145 000 dans le cadre d'un plan « Booster ».

Pour les plans LTI applicables au Directeur général, la condition de performance est appréciée sur trois années et fondée sur deux critères :

- un critère hors marché : le respect des objectifs de free cash flow au cours de la Période de Référence ; et
- un critère marché : l'évolution du Cours Solocal au cours de la Période de Référence.

À cela s'ajoute, pour le plan « Booster » une condition d'investissement.

Pour rappel, pour le plan « Classique », les deux critères étaient appliqués comme suit :

(i) premier critère : le taux d'attribution définitive déterminé fin de la période du plan, dépendra pour 80 % de l'atteinte des objectifs annuels de free cash flow pendant les trois années de la période du plan :

- acquisition d'une première tranche d'actions (30 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégager 40 millions d'euros de FCF en 2021,
- acquisition d'une deuxième tranche d'actions (30 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégager 80 millions d'euros de FCF en 2022,
- acquisition d'une troisième tranche d'actions (20 % du nombre total d'actions) à la condition que la Société dégager 80 millions d'euros de FCF en 2023 ;

(ii) second critère : le taux d'attribution définitive dépendra pour 20 % du cours de l'action Solocal Group en fin de période du plan avec un objectif cible à 4,41 € :

- si le cours de Bourse est supérieur ou égal à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse), un nombre maximum de 24 000 actions de performance seront définitivement acquises au titre de ce critère, étant précisé que si le Cours Solocal est supérieur à 3 € mais inférieur à 4,41 €, le nombre d'actions de performance définitivement acquises sera déterminé de façon linéaire entre 0 action et 24 000 actions.

Un nombre maximum de 10 000 actions supplémentaires seraient définitivement acquises, si le Cours Solocal est égal à 5 €, étant précisé que si le Cours Solocal est supérieur à 4,41 € mais inférieur à 5 €, le nombre d'actions de performance supplémentaires définitivement acquises au titre de ce critère serait déterminé de façon linéaire entre 0 action et 10 000 actions supplémentaires ;

- si le cours de Bourse est inférieur ou égal à 3 € à la fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt jours de Bourse), aucune action attribuée au titre de ce critère ne serait acquise.

Pour le plan « Booster », les deux critères seraient appliqués comme suit :

(i) premier critère : le taux d'attribution définitive déterminé fin de la période du plan, dépendra pour 50 % de l'atteinte des objectifs annuels de free cash flow pendant les trois années de la période du plan sous condition d'investissement du Directeur général :

- acquisition d'une première tranche d'actions (nombre maximum de 18 000 actions) à la condition que la Société dégager 40 millions d'euros de FCF en 2021 et que la condition d'investissement soit satisfaite,
- acquisition d'une deuxième tranche d'actions (nombre maximum de 18 000 actions) à la condition que la Société dégager 80 millions d'euros de FCF en 2022 et que la condition d'investissement soit satisfaite,
- acquisition d'une troisième tranche d'actions (nombre maximum de 24 000 actions) à la condition que la Société dégager 80 millions d'euros de FCF en 2023 et que la condition d'investissement soit satisfaite ;

(ii) second critère : le taux d'attribution définitive dépendra pour 50 % du cours de l'action Solocal Group en fin de période du plan avec un objectif cible à 4,41 € :

- si le cours de Bourse est égal à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse) et si la condition d'investissement est satisfaite, l'ensemble des d'actions attribuées au titre de ce critère serait acquis (maximum de 60 000 actions),
- si le cours de Bourse est supérieur à 3 € mais inférieur à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse) et si la condition d'investissement est satisfaite, le nombre d'actions de performance définitivement acquises au titre de ce critère serait déterminé de façon linéaire entre 0 action et 60 000 actions,
- si le cours de Bourse est égal à 5 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse) et si la condition d'investissement est satisfaite, l'ensemble des d'actions attribuées au titre de ce critère serait acquis (maximum de 25 000 actions),
- si le cours de Bourse est supérieur ou égal à 4,41 € fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt derniers jours de Bourse) et si la condition d'investissement est satisfaite, l'ensemble des d'actions attribuées au titre de ce critère serait acquis (maximum de 25 000 actions),
- si le cours de Bourse est inférieur ou égal à 3 € à la fin 2023 (sur la base d'une moyenne des vingt jours de Bourse) et

si la condition d'investissement est satisfaite, aucune action attribuée au titre de ce critère ne serait acquise.

Pour le Directeur général, le Conseil d'administration du 17 novembre 2023 a décidé dans le cadre de son départ de lever la condition de présence et d'acter de l'acquisition définitive de 36 000 actions de performance dans le cadre de la 1^{ère} tranche du plan « Classique », la condition de performance pour cette tranche tenant à l'atteinte d'un free cash-flow annuel de 40 000 000 d'euros ayant été vérifiée.

Par ailleurs, dans le cadre du LTI « Booster », le Conseil d'administration s'était engagé lors de la nomination de Hervé MILCENT à lever la condition de présence en cas de révocation avant la fin de la période d'acquisition permettant ainsi à Hervé MILCENT d'acquies définitivement 18 000 actions de performance au titre de la 1^{ère} tranche de ce plan.

L'Assemblée générale du 19 juin 2024 a approuvé dans le cadre du vote ex post l'acquisition de ces actions de performance.

Le Conseil d'administration a constaté lors de sa séance du 23 avril 2024 que les critères relatifs à la 3^{ème} et 4^{ème} tranche du LTI Classique et Booster n'étaient pas atteints. Le Conseil d'administration a par conséquent également constaté que les critères relatifs à la 3^{ème} et 4^{ème} tranche du LTI "Classique 2" n'étaient pas atteints lors de sa séance du 31 mai 2024.

Plan 2022

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 3 juin 2021, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 987 708 actions de la Société.

Ce plan a donné lieu le 26 avril 2022 à l'attribution de 797 500 actions de performance à 30 bénéficiaires, dont 370 000 dans le cadre du plan LTI « hors DG », 230 000 dans le cadre du plan LTI « Comex » et 197 500 dans le cadre du plan LTI « DG ».

Le Conseil d'administration du 25 octobre 2022 a décidé d'une attribution de 90 000 actions à 2 bénéficiaires.

Pour l'ensemble de ces plans, la condition de performance est appréciée sur une période de référence de trois années et fondée sur deux critères :

- un critère hors marché : le respect de l'objectif de free cash flow au cours de la Période de Référence ;
- un critère marché : l'évolution du Cours Solocal au cours de la Période de Référence.

Les deux critères sont appliqués comme suit :

(i) premier critère : le taux d'attribution définitive déterminé fin de la période du plan, dépendra pour 60 % de l'atteinte de l'objectif de free cash flow de la période de référence du plan ;

- aucune action ne sera acquise si la Société dégage moins de 160 millions d'euros de free cash flow cumulé sur les 3 exercices,
- 75 % de cette sous-enveloppe de 60 % seraient acquises si la Société dégage 160 millions d'euros de free cash flow cumulé sur les 3 exercices,
- 100 % de cette sous-enveloppe de 60 % seraient acquises si la Société dégage 240 millions d'euros de free cash flow cumulé sur les 3 exercices ;

(ii) second critère : le taux d'attribution définitive dépendra pour 40 % de l'évolution du cours de Bourse de l'action Solocal Group (« Indice Solocal ») par rapport à l'évolution de l'indice de référence en fin de période du plan. Le Taux d'Acquisition Indice Solocal est calculé comme suit :

- 0 % si l'Indice Solocal est strictement inférieur à l'Indice de Référence,
- 75 % si l'Indice Solocal est égal à l'Indice de Référence,
- 100 % si l'Indice Solocal est supérieur à 105 % de l'Indice de Référence,
- une acquisition linéaire serait convenue si le cours de Bourse est compris entre l'indice et 105 % de l'indice.

La période d'acquisition est de trois ans et la période de conservation est de 1 an.

Le Directeur général ayant quitté ses fonctions avant la fin du plan prévue le 22 février 2025, la condition de présence n'est pas respectée. Aucune des 197 500 actions attribuées n'est définitivement acquise.

L'appréciation sur l'atteinte des critères pour les autres bénéficiaires sera opérée le 18 mars 2025.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social durant l'exercice 2024

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance

Cédric Dugardin (du 1er janvier 2024 au 31 août 2024)	-	-	-	-	-	-
Maurice Levy (du 1er août 2024 au 31 décembre 2024)						
Philippe Mellier (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)	-	-	-	-	-	-

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2024 pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan			Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	
Cédric Dugardin (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)	-			-	-	
Maurice Levy (du 1er août 2024 au 31 décembre 2024)	-	-	-			
Philippe Mellier (du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024)	-	-	-			

*Actions attribuées mais soumises à condition de conservation de 1 an.

	Plan Solocal Group
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2024 aux dix plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	0

VII. Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres Solocal Group

Le tableau ci-après rend compte des opérations sur les titres Solocal Group déclarées à l'AMF et réalisées au cours de l'exercice 2024 par les mandataires sociaux ¹ et les personnes qui leur sont liées ², conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Personne concernée	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Prix unitaire moyen	Montant de la transaction
-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Entités définies conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

1 Entités définies conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

2 Entités liées au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

VIII. Opérations réalisées par Solocal Group sur ses propres titres durant l'exercice

Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du programme approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires

Nombre de titres composant le capital de Solocal Group au 31/12/2023	131 906 654
Nombre de titres composant le capital de Solocal Group au 31/12/2023 retraité du regroupement d'actions	131 906
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 01/01/2024 retraité du regroupement d'actions	434
Nombre de titres achetés en 2024 (en tenant compte du regroupement d'actions)	17 608
Prix moyen pondéré des titres achetés en 2024	5,15 €
Nombre de titres vendus en 2024	15 782
Prix moyen pondéré des titres vendus en 2024	5,57 €
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31/12/2024	2 260
Valeur comptable (évalué au cours d'achat) au 31/12/2024	6 277,34 €
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2024	5 254,50 €

Au 31 décembre 2024, les 2 260 actions détenues par la Société étaient affectées en intégralité à l'objectif de liquidité.

IX. Événements post-clôture significatifs

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

X. Rapport social

Au 31 décembre 2024, Solocal Group ne comptabilise aucun salarié. L'ensemble des collaborateurs de Solocal Group a été transféré en 2017 dans un groupement d'intérêt économique dénommé « GIE Solocal » qui a notamment pour objet la mise en commun entre les membres du GIE de moyens humains et matériels de certains services généraux et fonctions support en vue de répartir les coûts correspondants. Au 31 décembre 2024, 6 membres dont Solocal Group et 5 filiales du Groupe adhéraient au GIE. L'effectif du GIE Solocal à fin décembre 2024 était de 3 collaborateurs.

L'ensemble des informations sociales du groupe Solocal figure dans le rapport de durabilité 2024, en annexe au présent rapport.

XI. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés qui est de 826 actions détenues par des salariés du Groupe sur les 33 868 039 actions composant le capital social au 31 décembre 2024.

XII. Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le groupe Solocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XIII. Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise – Engagements en matière de développement durable

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

Pour lutter contre les effets du changement climatique, l'entreprise met en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité. Ces actions sont précisées dans la le Rapport de durabilité 2024, en annexe au présent rapport.

XIV. Informations en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XV. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques, objectifs et périmètre

1.1. Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques

Solocal a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission) publié en 1992, revu en 2013 ainsi que sur le cadre de référence et les recommandations publiées par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein de l'entreprise s'appuie sur ce cadre de référence. Elle s'inspire également des réflexions menées dans le cadre des travaux de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes).

1.2. Définition et objectifs du contrôle interne

Solocal appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction générale et mis en œuvre par les salariés, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- le bon fonctionnement des processus internes notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- tout en contribuant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources.

Ces principes reposent sur :

- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration.

Il est à noter que les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

1.3. Définition du périmètre de contrôle

Les principes décrits dans ce chapitre sont applicables à l'ensemble des filiales.

Les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité (Direction/filiale) comprennent à la fois l'application des procédures de l'entreprise ainsi que la définition et l'application de procédures spécifiques à chacun des métiers en fonction de leur organisation, de leur culture, de leurs facteurs de risques et de leur spécificité opérationnelle.

2. Environnement de contrôle

2.1. Règles de conduite et d'éthique applicables à tous les collaborateurs

Le développement de Solocal s'appuie sur un ensemble de **valeurs d'entreprise** (audace, esprit d'équipe, proximité et engagement) de **principes éthiques** (confiance, intégrité, transparence et respect) et de conduites responsables dans les affaires, issus principalement de son **Code de conduite**, à l'égard de ses collaborateurs mais également de ses parties prenantes : clients, actionnaires, fournisseurs, partenaires, utilisateurs, concurrents, etc. Le Code de conduite fournit un ensemble de règles individuelles et collectives à suivre, essentielles au développement d'une activité responsable et durable. Les valeurs et principes de l'entreprise doivent guider chaque action au sein du Groupe, pour permettre d'inspirer confiance et développer un engagement collectif. Ils s'inscrivent dans le cadre plus large de législations, principes et règles internationaux, européens et/ou français. Il s'agit notamment :

- des normes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'Organisation internationale du travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) ;
- des directives de l'OCDE (notamment pour lutter contre la corruption) ;
- la loi Sapin II n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) et la loi Wasserman du 21 mars 2022 sur la protection des lanceurs d'alerte qui transpose en droit français la Directive UE du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union).

Engagé aux côtés de l'ONU, Solocal adhère également aux **Principes du Pacte Mondial des Nations Unies**, afin de concourir à la réalisation d'objectifs de développement durable (ODD) notamment sur la protection des droits de l'homme, les conditions de travail, la lutte contre la corruption ou encore la protection de l'environnement. Les engagements et indicateurs suivis par l'entreprise sont communiqués publiquement chaque année sur le site de Global Compact au travers de notre Communication sur le Progrès. Le Code de conduite est accessible sur le site institutionnel de Solocal, à l'adresse : <https://www.solocal.com/> et sur l'Intranet de l'entreprise, Il décline notamment les valeurs de Solocal ; les actions et principes éthiques de l'entreprise ; les comportements individuels à adopter avec les clients et les fournisseurs, mais également en matière de protection des actifs de l'entreprise, de protection des lanceurs d'alertes, de conflits d'intérêts, de représentation d'intérêts ou encore de déontologie boursière. Un document sur les **Principes et règles de déontologie boursière** complète le Code de conduite sur les questions spécifiques de déontologie boursière. Il a notamment pour vocation à sensibiliser les collaborateurs et les Administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière, et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur les mesures préventives applicables au sein de l'entreprise, notamment pour permettre à chacun d'effectuer un investissement dans les titres cotés de l'entreprise dans un cadre sécurisé. Dans ce contexte, et afin de limiter les risques, Solocal fait signer une lettre de confidentialité à tout collaborateur amené à travailler sur des sujets sensibles, en particulier avec des personnes extérieures à l'entreprise qui ne seraient pas déjà tenues au secret par leurs propres règles déontologiques. La Charte rappelle également qu'il est indispensable d'aviser immédiatement la Direction juridique et la Direction financière si une information privilégiée sur le Groupe a été dévoilée (par exemple lors d'un colloque ou d'une réunion interne ou externe).

2.2. Responsabilité et engagement de la Direction générale

Une politique de gestion des risques est en place au sein de l'entreprise sous la supervision de la Direction générale. Des revues annuelles sont réalisées avec les différentes filiales et Directions de l'entreprise. La mise à jour des risques et le suivi des actions associées sont consolidés, puis présentés au Comité exécutif (Direction générale) et au Comité d'audit (Conseil d'administration). Un correspondant « risques » est nommé dans chaque filiale et Direction de Solocal. Ces correspondants (une quarantaine au sein de l'entreprise) sont animés par le Département Conformité & RSE (en charge des Risques et Assurances, de l'Éthique, de la RSE et de l'Accessibilité Numérique).

2.3. Politique de gestion des ressources humaines et gestion des compétences

La performance de Solocal est directement liée aux compétences de ses collaborateurs et à l'adaptation de ses ressources. La Direction des Ressources humaines constitue un partenaire de proximité au service des opérationnels. Elle élabore, propose et met en œuvre une gestion des ressources humaines destinée à favoriser le déploiement de la stratégie de l'entreprise. Pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des managers, la DRH s'organise autour de 5 pôles : le pôle Opérations RH, le pôle Développement RH, le pôle Compensations & Benefits (gestion du personnel), le pôle en charge des Relations sociales ainsi que le pôle Environnement de Travail. Le pôle Opérations RH a pour principale mission d'accompagner le management des pôles et Directions dont il a la responsabilité RH et de gérer les collaborateurs qui y travaillent. Son expertise porte aussi sur sa connaissance du pôle (organisation, constitution, mission) que sur les métiers de l'entreprise. Le pôle Développement RH est tourné vers la définition des politiques RH et l'amélioration des processus. Il déploie la politique RH de l'entreprise ainsi que ses moyens d'action auprès du pôle Opérations RH et notamment des Responsables RH régionaux et locaux, et constitue pour eux de véritables ressources et des points d'appui pour mener au mieux leurs missions. Une description complète de ces actions figure au chapitre 3 du document d'enregistrement universel.

2.4. Systèmes d'information

Les différents systèmes d'information de l'entreprise sont composés :

- d'outils liés à l'activité de l'entreprise, et en particulier des outils de vente, de création et de stockage de contenus numériques et des outils dédiés aux sites Internet ;
- d'outils de pilotage des activités, notamment comptables et financiers ;
- d'outils de communication tels que messageries ou outils collaboratifs (Intranet).

Le pôle DSI (Direction en charge de la gestion des systèmes d'information) et la Direction technique sont les principales entités qui, au sein de l'entreprise, supervisent ces systèmes et veillent notamment à leur adaptation aux objectifs de l'entreprise dans la durée, en lien avec le Département Conformité & RSE qui assure la gestion des risques dans ce domaine, au regard des objectifs de fiabilité et de continuité du fonctionnement, de conformité légale et réglementaire et des objectifs opérationnels. Les actions directement liées à la maîtrise des risques et de la sécurité sont revues annuellement par le Département Conformité & RSE, en lien avec le Directeur RSSI et les opérationnels concernés.

3. Suivi et gestion des risques

3.1. Cadre organisationnel

Comme toute entreprise, Solocal est exposé à un ensemble de risques dans l'exercice de ses activités. La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans l'entreprise. Elle est conduite tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entité mère, qui en assure une synthèse.

Les **objectifs de la gestion des risques** sont les suivants :

- développer une méthode globale, systématique, intégrée et flexible d'identification, d'évaluation, d'analyse et de

- gestion des risques et d'accompagnement à leur maîtrise ;
- développer de meilleures pratiques de gestion des risques ;
- veiller à la réduction des risques qui pèsent sur l'entreprise et à la maîtrise de leurs conséquences.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les entités de Solocal. Solocal a mis en place une gouvernance des risques au sein du Département Conformité & RSE, et d'un réseau d'une quarantaine de correspondants risques. En 2022, Solocal a formalisé son processus de gestion de crise validé par le Comité exécutif et l'a partagé à l'ensemble des acteurs opérationnels de l'entreprise. Il permet de répondre avec rapidité à tout incident significatif pouvant impacter la pérennité des services de l'entreprise et plus généralement son activité avec un priorisation sur les éventuels impacts sur nos clients.

3.2. Processus d'identification et d'analyse des risques

Un certain nombre de procédures de l'entreprise concourent à l'identification des risques. Elles couvrent en particulier les éléments suivants mis en œuvre par le Département Conformité & RSE (en charge de la gestion des risques) :

- une méthode d'évaluation et de classification des risques a été mise en place et déployée depuis 2005. Cette méthode repose sur une démarche de cartographie des risques qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels l'entreprise pourrait se juger exposée, en termes de gravité, de probabilité d'occurrence et évaluer son degré de couverture ;
- des revues de risques sont réalisées annuellement ;
- un réseau de correspondants chargés de la déclinaison opérationnelle de la politique de risque est mis en place et animé via une gouvernance dédiée ;

un système de management de la gestion des risques est en place et déployé notamment au travers de la description et du suivi des actions de couverture associées. Ce système intègre également un tableau de bord avec un suivi des plans d'actions pour minimiser les risques.

4. Activités de contrôle

Depuis juillet 2022, compte tenu du départ et des mobilités des membres de la Direction de l'Audit et du Contrôle interne, des actions ont été entreprises pour réinternaliser les travaux qui étaient confiés à l'équipe Audit Interne, les activités de contrôle restant toujours opérationnels. Ainsi, depuis le 1^{er} février 2024, une Direction Audit Conformité Cybersécurité a été créée au sein de Solocal. Cette Direction réunit les domaines suivants : Audit - Conformité & RSE³ - Données personnelles et Cybersécurité. L'Audit interne est hiérarchiquement rattaché au Comité d'audit et fonctionnellement à la Directrice Audit Conformité Cybersécurité qui est également Secrétaire du Conseil d'administration.

Solocal a pour objectif de déployer de manière continue trois lignes de maîtrise/contrôle à travers le management opérationnel, la gestion des risques et le contrôle interne ainsi que l'audit interne. Il s'agit, par la mise en place de ces trois lignes de maîtrise de combiner les mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), en se basant sur certains concepts fondamentaux.

Dans le cadre de leurs travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne et à la certification des comptes annuels et consolidés, les Commissaires aux comptes communiquent les faiblesses significatives de contrôle interne relevées s'agissant des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contribuant ainsi également au renforcement des dispositifs de maîtrise du Groupe.

4.1. L'Audit Interne

Le 1^{er} février 2024, il a été décidé la création d'une Direction Audit Conformité et Cybersécurité, au sein de laquelle l'Audit interne s'assure de la maturité du contrôle interne en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein de l'entreprise, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

La Charte de l'audit interne qui doit être approuvée par le Directeur général et le Comité d'audit, fixera le cadre de référence à respecter en matière d'audit interne pour l'ensemble des entités de Solocal.

Pour l'année 2025, il a été décidé de se focaliser sur la mise en place d'un référentiel de contrôle interne, tout en faisant les audits d'ores et déjà prévus tel que l'audit Cyber, l'audit RGPD et l'audit SAPIN II. Enfin l'audit interne se tiendra à disposition du comité d'audit, du comité d'administration et du président directeur général pour effectuer en cas de nécessité des missions inopinées.

³ Ce Département inclut les Risques, les Assurances, l'Éthique, la RSE et l'Accessibilité Numérique

4.2. Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction d'une entité en vue d'assurer la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Il est exercé en premier lieu par les Directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des processus et des référentiels de procédures existants. Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de Solocal. Un référentiel de contrôle interne est en cours d'élaboration visant notamment à rappeler le cadre de référence dans lequel s'inscrit le dispositif de contrôle interne de Solocal.

4.3. Prise en compte des travaux des Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale de certification des comptes, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre pour réaliser un examen limité de l'information financière semestrielle consolidée du Groupe. Ils interviennent également pour l'audit des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de Solocal Group et ses principales filiales. Ils anticipent leurs travaux en amont de la clôture annuelle pour réaliser des revues des principaux processus en lien avec l'élaboration de l'information financière.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois de maîtrise, d'efficacité, et de performance des opérations.

5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière. La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures. Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- l'organisation comptable et de gestion de l'entreprise ;
- un reporting comptable et de gestion unifiée ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein de l'entreprise ;
- la planification des travaux de clôture au niveau de l'entreprise ;
- la communication financière.

5.1. La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation, la Direction du Contrôle de gestion et la Direction Relations investisseurs, Trésorerie et Financement assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de Solocal. Ainsi,

- elles assurent la production des comptes sociaux individuels et consolidés de Solocal dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales et contractuelles ;
- elles pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- elles produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de Solocal ;
- elles conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion de Solocal ;
- elles identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion de Solocal.

5.2. Le reporting comptable et de gestion unifiée

Le cycle de gestion et de pilotage de l'entreprise comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à trois ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires et les revues financières.

A) LE PLAN STRATEGIQUE « BUSINESS PLAN »

Le plan stratégique « Business Plan » est mis à jour par Solocal à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan stratégique « Business Plan » est élaboré sur la base des choix stratégiques de Solocal, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

B) LE PROCESSUS BUDGETAIRE

Le processus budgétaire est décliné pour Solocal et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

C) LES REVUES FINANCIERES

Les revues financières mensuelles sont effectuées avec l'ensemble des membres du Comité exécutif et sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle de Solocal. Ces revues sont une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de Solocal. Il se compose de plusieurs documents préparés par le service du Contrôle de gestion et le service de la Comptabilité et de la Consolidation et communiqués au management de Solocal. Ces revues ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions de l'entreprise. Elles permettent également de s'assurer du respect tout au long de l'année des coûts budgétés.

5.3. Le référentiel et les méthodes comptables communes au sein de l'entreprise

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, de l'entreprise a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun à l'entreprise.

Solocal dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées ont adopté ce référentiel. Solocal établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes de l'entreprise ainsi que les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et l'IASB. Des notes d'instruction de la Direction financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein de l'entreprise.

5.4. La planification des travaux de clôture au sein de l'entreprise

Afin de maintenir des délais de clôture comptable resserrés, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dans les délais légaux, l'entreprise a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions de l'entreprise, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par Solocal dans l'arrêté de ses comptes.

5.5. La communication financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion de l'entreprise afin d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information. Afin d'assurer la qualité et la fiabilité de l'information financière avant examen par le Conseil d'administration, le Directeur général et le Directeur financier participent à l'élaboration, revoient et valident systématiquement l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers et sur les présentations périodiques aux investisseurs.

La Direction Relation investisseurs, au sein de la Direction financière, en collaboration avec le Contrôle de gestion et la Direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (résultats trimestriels, semestriels et annuels) et occasionnels (projets de transformation et restructurations, opérations de croissance externe, désinvestissements, d'acquisitions ou de cessions, évolutions de la gouvernance, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de support aux réunions analystes et aux investisseurs ;

- présentation pour l'Assemblée générale.

Solocal s'attache à fournir une information intelligible, pertinente, stable et fiable. L'entreprise veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

6. Information et communication

L'ensemble des communiqués de l'entreprise et les principaux textes de référence sont disponibles sur l'intranet de Solocal, qui est accessible à tous les salariés. Par ailleurs un ensemble d'applications et notamment d'outils collaboratifs disponibles sur l'intranet de Solocal permettent une diffusion adaptée de l'information nécessaire à chacun, au sein de l'entreprise.

XVI. Description des principaux risques et incertitudes

- Risque de taux de change

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risque de liquidité

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risque de crédit

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risque de taux d'intérêt

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risque de contrepartie

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

- Risque sur actions

Voir note 10 des annexes aux comptes consolidés.

XVII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit Code pour l'exercice 2024 ont représenté un montant de 1 557 €.

XVIII. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

	Article D. 441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées						383						5
Montant total des factures concernées (en TTC)	315 942	139 282	3 016	8 894	-54 104	97 088	0	24 000	1 006	47 214	0	72 219
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en TTC)	0,64 %	0,28 %	0,01 %	0,02 %	-0,11 %	0,20 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en TTC)							0 %	0,13 %	0,01 %	0,26 %	0 %	0,40 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS												
	Délais légaux						Délais légaux					

Ce tableau comprend uniquement les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et ne tient pas compte des opérations diverses comptabilisées dans les comptes (FNP...).

XIX. Perspectives d'évolution

Au niveau de l'entité juridique Solocal Group, le résultat d'exploitation devrait rester déficitaire mais en progression par rapport à 2024.

Au niveau du Groupe, pour l'année 2025, Solocal confirme anticiper une stabilisation du chiffre d'affaires sous l'effet de l'intégration de Regicom en année pleine. La poursuite des efforts de maîtrise des coûts visera à restaurer la marge d'EBITDA autour de 15%. L'année 2025 verra le Groupe se focaliser sur les priorités opérationnelles identifiées lors du bilan réalisé par le nouveau management visant à nettoyer, réparer pour remettre à niveau Solocal et permettre de développer l'offre produits sur des bases solides.

XX. Prêts consentis à moins de deux ans par Solocal Group

Conformément à l'article L. 511-6 3) bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que Solocal Group n'a consenti, à titre accessoire à son activité principale, aucun prêt à moins de deux ans à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

XXI. Succursale

Nous vous informons que Solocal Group n'a aucune succursale au 1^{er} janvier 2025.

XXII. Prise de participation significative dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français

La restructuration financière de la société Solocal Group a conduit à un apport par Ycor de l'intégralité des titres composant le capital social de Regicom Webformance SAS à Solocal Group.

XXIII. Marche des affaires des principales filiales

Le groupe Solocal opère dans le secteur « Digital » et a généré un chiffre d'affaires de 334,5 millions d'euros sur l'exercice 2024. Il se décompose ainsi des offres suivantes :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, prise de rendez-vous, Click & Collect...). Connect représente un chiffre d'affaires de 90,4 millions d'euros sur l'exercice 2024 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement et représente un chiffre d'affaires de 186,6 millions d'euros sur l'exercice 2024.
- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 57,4 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2024 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos au 31 décembre 2024	Exercice clos au 31 décembre 2023	Variation 2024/2023
Chiffre d'affaires	334,5	359,6	- 6,98 %
Charges externes nettes	(140,4)	(119,8)	17,20 %
Frais de personnel	(149,7)	(176,3)	-15,09 %
Coût des restructurations et éléments non-récurrents	(1,7)	(6)	-71,67%
EBITDA	42,7	57,4	- 25,61 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>12,8 %</i>	<i>16,0 %</i>	<i>-3,2 pts</i>
Dépréciations et amortissements	(58,3)	(54,3)	7,36 %
Résultat d'exploitation	(15,6)	3,1	- 603,23 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>-4,7%</i>	<i>0,9%</i>	<i>- 5,6 pts</i>
<i>Gain net provenant de la restructuration financière</i>	<i>144</i>	<i>0</i>	<i>100%</i>
Produits financiers	0,3	0,2	50 %
Charges financières	(8,9)	(36,7)	-75,75 %
Résultat financier	135,4	(36,6)	-469,94%
Résultat avant impôt	119,8	(33,4)	-458,68 %
Impôt sur les sociétés	0,2	(12,4)	-101,61 %
Résultat net de la période	119,9	(45,9)	-361,22 %

Fait à Boulogne-Billancourt, le [18 mars] 2025

Le Conseil d'administration

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-81, 3° et R. 225-83, 6° du Code de commerce)

Nature des indications <i>(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
1 – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	129 505 837	131 694 468	131 906 654	131 906 654	338 690
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	129 505 837	131 694 468	131 906 654	131 906 655	33 869 039
2 – Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT ⁽¹⁾	19 027	15 910	16 383	15 224	14 219
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	(191 661)	(12 325)	(2 448)	(12 991)	(18 445)
c) Impôts sur les bénéfices	(11 659)	(12 724)	7 290	5 685	6 654
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(566 473)	(9 885)	(558 089)	(292 524)	(10 006)
f) Montant des bénéfices distribués en n+1 ⁽²⁾	-	-	-	-	-
3 – Résultat des opérations réduit à une seule action <i>(en euros)</i>					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0	0	0	0	0
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0	0	0	0	0
c) Dividende versé à chaque action en n+1 ⁽²⁾	0	0	0	0	0
4 – Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	715	748	771	425	174
<i>(1) Les montants inscrits en Chiffre d'affaires HT incluent l'ensemble des produits d'exploitation. (2) Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'auto-détention non déduites).</i>					

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
		hors capital et avant affectation du résultat		Brute	Nette					
Renseignements détaillés sur les filiales et participations										
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la société										
Solocal SA 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 444 212 955	881 108	-1 097 564	100%	2 937 063	0	-	-	265 148	-18 072	-
SOMS SA 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 422 041 426	7 275	1 392	100%	7 275	7 275	-	-	73 669	15 972	16 005
Solocal Outre-mer SAS 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 420 423 477	75	63	100%	76	76	-	-	1 806	57	-
Yelster digital GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienna - Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	11 512	100%	14 997	897			1 481	297	-
Orbit Interactive Nearshore Park - 1100 boulevard El Qods 11000 Casablanca Sidi Maarouf RC Casablanca : 268969	81	-593	100%	76	0	-	-	0	-692	-
Leadformance SAS 100 Allée Saint Exupéry - Bat A - 38330 Montbonmont Saint Martin SIREN : 440 743 763	1 000	-127	100%	38 321	0		-	1 079	-3 990	-
EFFILAB SAS 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 531 205 565	2	889	100%	20 532	3 498			6 708	-655	
REGICOM SAS 36 rue Raspail 36-40 92300 Levallois Perret SIREN: 525 312 294	5 000	9 493	100%	35 000	35 000			16 859	629	
Cristallerie 5 SAS 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 809 343 734	20	-21	100%	20	20			0	-7	
Solocal Interactive Ltd 62, ICT Avenue 1 st Floor The Core Cybercity Ebene - MAURITIUS	1	740	100%	0	0			3 147	-895	

Business Registration Number C20170476										
2/ Participations (entre 10 et 50 %)										
GIE Solocal 204 RPT du Pont de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt SIREN : 809 343 734 Alliance Gravity Data Media SAS 10 boulevard de Grenelle 75015 PARIS SIREN : 830 408 803	10	0	16%	2	2			2 469	-6	
			11%	250	250					

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

ÉTAT DU RESULTAT CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires	5	334 508	359 658
Charges externes nettes	6.1	(140 445)	(119 872)
Frais de personnel	7	(149 662)	(176 319)
Coûts de restructuration et autres éléments non-récurrents		(1 669)	(6 041)
EBITDA		42 732	57 427
Dépréciations et amortissements	4	(58 340)	(54 293)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		(15 607)	3 134
Gain net provenant de la restructuration de la dette		143 959	-
Produits financiers		304	168
Charges financières		(8 879)	(36 724)
RÉSULTAT FINANCIER	9	135 385	(36 555)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		119 777	(33 421)
Impôt sur les sociétés	8	159	(12 430)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		119 936	(45 852)
Résultat net des activités poursuivies de la période attribuable aux :			
– Actionnaires de Solocal Group		119 936	(45 852)
– Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de Solocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
– de base	10	8,49	(348,80)
– dilué		7,90	(345,76)

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Report résultat de la période		119 936	(45 852)
Réserves écarts actuariels IFC :			
– Montant brut	11	4 494	(2 113)
– Impôt différé		(1 151)	527
– Montant net d'impôt		3 343	(1 586)
Écarts de conversion des activités à l'étranger		35	(26)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		3 378	(1 612)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		123 314	(47 465)
Résultat global attribuable aux :			
– Actionnaires de SoLocal Group		123 314	(47 465)
– Participation ne donnant pas le contrôle		-	-

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Actif			
Goodwill net	4.1	98 778	86 489
Autres immobilisations incorporelles nettes	4.2	45 311	46 433
Immobilisations corporelles nettes	4.3	4 810	9 247
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.3	31 841	36 026
Actifs financiers non courants		4 382	7 866
Impôts différés actifs	8.2	2 983	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		188 105	186 061
Créances clients nettes	5.2	53 182	44 241
Autres actifs courants	5.3	16 426	20 871
Créances d'impôt sur les sociétés		235	3 788
Charges constatées d'avance		2 269	4 271
Autres actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	70 884	55 694
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		142 995	128 864
TOTAL ACTIF		331 101	314 925
Passif			
Capital social		339	131 907
Primes d'émission		1 108 021	1 042 010
Réserves		(1 241 315)	(1 365 216)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires		119 936	(45 852)
Autres éléments du résultat global		(32 129)	(35 507)
Actions propres		(5 489)	(5 384)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SOLOCAL GROUP		(50 638)	(278 042)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(50 638)	(278 042)
Dettes financières non courantes	9	33 009	3 000
Obligations locatives à plus d'un an	9	27 902	34 556
Avantages du personnel - non courants	11	51 902	55 408
Provisions - non courantes	11	1	190
Impôts différés passifs	8.2	-	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		112 814	93 154
Dettes financières courantes	9	11 293	242 243
Obligations locatives à moins d'un an	9	8 430	15 375
Provisions - courantes	11	43 698	27 495
Passifs sur contrats	5.4	65 915	74 662
Dettes fournisseurs		57 499	51 238
Avantages du personnel - courants	11	21 731	33 109
Autres passifs courants		60 077	55 663
Dettes d'impôt sur les sociétés		281	27
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		268 924	499 813
TOTAL PASSIF		331 101	314 925

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Nombre de titres en circulation	(montants en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Écarts actuariels	Réserve de conversion	TSSDI	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
131 465 716	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	131 907	1 042 010	(1 365 106)	(33 284)	(611)	-	(5 474)	(230 559)	-	(230 559)
	Résultat de la période			(45 852)					(45 852)		(45 852)
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt				(1 586)	(26)			(1 612)		(1 612)
	Résultat global de la période, net d'impôt			(45 852)	(1 586)	(26)			(47 464)	(0)	(47 465)
	Rémunération en actions			(101)					(101)		(101)
	Operations sur capital								-		-
	Obligations convertibles (MCB)								-		-
7 049	Achats/Ventes d'actions propres							90	90		90
	Autres variations			(9)					(9)		(9)
131 472 765	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	131 907	1 042 010	(1 411 068)	(34 870)	(637)	-	(5 384)	(278 042)	(0)	(278 042)
131 472 765	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	131 907	1 042 010	(1 411 068)	(34 870)	(637)	-	(5 384)	(278 042)	(0)	(278 042)
	Résultat global total de la période			119 936					119 936		119 936
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt				3 343	35			3 378		3 378
	Résultat global de la période, net d'impôt			119 936	3 343	35			123 314	-	123 314
	Rémunération en actions								-		-
(97 174 357)	Operations sur capital	(131 568)	66 011	164 753			5 000		104 196		104 196
	Obligations convertibles (MCB)								-		-
(431 629)	Achats/Ventes d'actions propres							(105)	(105)		(105)
	Autres variations								-		-
33 866 779	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	339	1 108 021	(1 126 380)	(31 527)	(602)	5 000	(5 489)	(50 638)	-	(50 638)

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
RESULTAT NET		119 936	(45 852)
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition		51 231	48 183
Variation des provisions		28 386	7 934
Éléments de juste-valeur		(166 157)	4 286
Rémunérations en actions		-	(101)
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		7 094	268
Produits et charges d'intérêts	9	13 553	29 951
Charge d'impôt de l'exercice	11	(55)	12 432
Diminution (augmentation) des créances clients		(11 089)	3 552
Diminution (augmentation) des passifs sur contrat		7 532	(3 145)
Augmentation (diminution) des autres créances		(10 736)	(14 231)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		20 562	1 298
Augmentation (diminution) des autres dettes		(11 157)	(6 394)
Variation du besoin en fonds de roulement	2.1.4	(4 888)	(18 921)
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(2 822)	(8 894)
Impôt sur les sociétés encaissé (décaissé)		2 628	(1 374)
Autres entrées (sorties) de trésorerie dont restructuration		(22 308)	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		26 598	27 913
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.1.5	(19 963)	(20 437)
Acquisitions de titres de participations nettes de la trésorerie acquises et cessions de titres de participation		10 159	305
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(9 804)	(20 132)
Augmentation (diminution) de capital	13	42 647	-
Augmentation (diminution) des emprunts	9.5	(23 789)	(4 000)
Mouvements sur actions propres		-	-
Remboursement de la dette sur obligations locatives		(20 461)	(18 830)
Autres flux liés aux opérations de financement		(10)	(30)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(1 612)	(22 860)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		9	(14)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		15 190	(15 093)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		55 694	70 786
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	9.5	70 884	55 694

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1	Base de préparation des états financiers consolidés
NOTE 2	Notes annexes aux comptes consolidés
NOTE 3	Principes de consolidation
NOTE 6	Charges externes
NOTE 7	Charges de personnel
NOTE 8	Impôts sur les sociétés
NOTE 9	Trésorerie, endettement et instruments financiers
NOTE 10	Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital
NOTE 11	Provisions et autres passifs
NOTE 12	Dettes fournisseurs
NOTE 13	Capitaux propres et résultat par action
NOTE 14	Actions gratuites
NOTE 15	Information sur les parties liées
NOTE 16	Litiges, actifs et passifs éventuels
NOTE 17	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2024
NOTE 18	Périmètre de consolidation
NOTE 19	Honoraires des Commissaires aux comptes

NOTE 1. Base de préparation des états financiers consolidés

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

La Société est domiciliée au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France). La Société opère dans le secteur du marketing & de la communication digitale locale. Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la Bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ainsi que les notes y afférentes ont été établis sous la responsabilité de Maurice Lévy, Président-Directeur général de Solocal Group, et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Solocal Group en date du 18 février 2025.

Les comptes consolidés sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

1.1 Principes et méthodes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

1.2 Normes IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe).

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024

Nouvelles normes, amendements ou interprétations sans impact sur les comptes du Groupe

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».
- Modification d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur » ;
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives ».

1.2.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations en vigueur après la date de clôture

Application en 2025

- Modifications d'IAS 21 : « Absence de convertibilité ».

1.3 Autres informations

Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité significatifs.

Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2024 conformément aux normes IFRS conduit la Direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des jugements, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat.

ESTIMATIONS

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale portent sur les éléments suivants :

- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies ;
- méthode d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;

- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs ;
- détermination, dans le cadre des tests d'impairment des actifs non financiers, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés ;
- détermination du montant des flux de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois, dans le cadre de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- détermination du montant des pertes reportables activables au regard de l'estimation des profits taxables futurs ;
- évaluation à la juste-valeur des instruments de dette.

JUGEMENTS

Les jugements résultent de processus d'analyse destinés à qualifier des éléments, des transactions ou des situations. La révision d'un jugement constitue un changement d'estimation comptabilisé de manière prospective, sauf si cette révision constitue une correction d'erreur. Les jugements significatifs de la Direction Générale reposent sur les éléments suivants :

- absence de risque de continuité d'exploitation, notamment au regard des prévisions de trésorerie examinées par le Conseil d'administration du 18 février 2025 pour les 12 prochains mois ;
- appréciation des critères prévus par la norme IAS 38 permettant la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées au développement ;
- appréciation des incertitudes relatives à l'impôt exigible et de l'horizon de récupération des impôts différés actif ;
- affectation de certaines transactions par nature dans le compte de résultat.

La direction a réalisé ses estimations sur la base de l'expérience passée et sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations.

1.4 Événements significatifs de l'exercice

1.4.1 Restructuration financière du Groupe

Restructuration financière

À la suite de nombreuses discussions, Solocal Group a annoncé le 12 avril 2024 avoir signé un Accord de Principe avec la société Ycor, la plupart de ses créanciers obligataires (dont certains étaient les principaux actionnaires de la société) et RCF. Le 22 avril 2024, l'Assemblée unique des obligataires de Solocal Group a approuvé le projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée à 99,8 % des votes. Sous réserve de la levée d'un certain nombre de conditions suspensives, cet Accord de Principe prévoyait :

- un apport de 43 millions d'euros à la Société exclusivement en fonds propres dont (i) 25 millions d'euros via la souscription à une augmentation de capital en numéraire réservée à Ycor et (ii) d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) d'un montant total d'environ 18 millions d'euros ;
- l'apport en nature de l'intégralité des titres composant le capital social de la société Regicom Webformance SAS (« Regicom ») à la Société ;
- le remboursement partiel à hauteur de 20 millions d'euros, à la date de la réalisation effective des augmentations de capital et de l'émission de titres envisagées, d'une partie de la dette RCF existante avec une partie des produits des apports en fonds propres mentionnés ci-dessus ;
- une réduction massive du montant nominal de la dette obligataire brute existante (Obligations et Mini Bond incluant les intérêts dûs) de la Société de l'ordre de 85 % avec des modalités d'amortissement ou de conversion en capital différentes selon la nature des dettes réinstallées.

Les différentes augmentations de capital ont été réalisées au cours du mois de juillet 2024 et le règlement livraison des actions associées a eu lieu le 31 juillet (cf. communiqués de presse des 29 et 31 juillet 2024).

Nouvelle structure d'endettement

À l'issue de la restructuration financière la structure de l'endettement financier (hors IFRS 16) se décompose principalement ainsi :

EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTI EN TSSDI LE 31 JUILLET 2024

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la conversion en capital de la quasi-totalité du montant de l'emprunt obligataire et des intérêts courus. Un montant en principal de 5 millions dû au titre de l'emprunt obligataire non converti en capital a été converti en titres de dette super-subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) de droit français (article L. 228-97 du Code de commerce) (les « TSSDI »).

Les TSSDI ne portent pas intérêts.

Aucun paiement au titre des TSSDI ne pourra intervenir avant le complet paiement de l'intégralité des sommes dues au titre du Crédit RCF tel qu'amendé dans le cadre du Protocole de Conciliation 2024.

Aucun versement de dividendes ne pourra intervenir tant que les TSSDI n'ont pas été intégralement remboursés.

Ces TSSDI sont considérés comme des éléments de capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

MINI BOND

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la réinstallation du Mini Bond pour un montant de 21 348 687,75 € (incluant la capitalisation d'une partie des intérêts dus pendant les négociations). Les principaux termes du Mini Bond sont désormais les suivants :

- **maturité** : 15 mars 2029 si l'EBITDA du Groupe est supérieur à 130 millions d'euros en 2027. Si tel n'était pas le cas, extension jusqu'en 15 mars 2031 avec un remboursement à hauteur de 1/3 le 15 mars 2029, 1/3 le 15 mars 2030 et 1/3 le 15 mars 2031 ;
- **montant** : 21 348 687,75 € ;
- **intérêts** : Euribor 12 Mois + 5 %, capitalisés les 15 mars de chaque année à partir de 15 mars 2026 et jusqu'à maturité.

Engagements financiers :

- Le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1.
- Le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense) doit être supérieur à 3,0:1.
- Et si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries).

Cotation : cotation sur Euronext.

RCF

Dans le cadre de la restructuration financière finalisée le 31 juillet 2024, la facilité de crédit revolver a été remboursée partiellement à hauteur de 20 millions d'euros. Le montant résiduel, entièrement tiré, est donc de 14 millions d'euros depuis cette date certaines modalités ont été modifiées. Les principales caractéristiques du RCF sont désormais les suivantes :

- **maturité** : 30 septembre 2026 ;
- **montant** : 14 millions d'euros ;
- **amortissement** : 4 remboursements de 3,5 millions d'euros chacun effectués en mars 2025, septembre 2025, mars 2026 et septembre 2026 ;
- **intérêts** : Euribor 3 Mois + 8,5 %, payés en cash trimestriellement (30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin).

Engagements financiers : Identiques à ceux du Mini Bond

Signature d'un accord sur le bail de Citylights 2

Concomitamment à la restructuration financière et capitalistique du Groupe, Solocal a mené une étude en vue d'optimiser et de rationaliser l'utilisation des locaux avec l'objectif de réduire les surfaces louées.

La Société est entrée en discussion avec le bailleur de son siège social situé à Boulogne-Billancourt. Le Groupe était engagé dans un contrat de bail d'une durée ferme de 10 ans jusqu'en mai 2026. À la suite des échanges entretenus avec le bailleur, un accord a été trouvé sur le bail selon les principales modalités suivantes :

- révision à la baisse des surfaces louées à compter du 1^{er} janvier 2025 d'environ deux tiers, soit une économie en termes de trésorerie de l'ordre de 14,4 millions d'euros par an (y compris les charges locatives et taxes) ;

- réengagement de location de ces surfaces revues pour une durée ferme de 6 ans ;
- indemnisation du bailleur de la franchise de loyer consentie initialement au prorata temporis.

La condition suspensive à cette renégociation était l'aboutissement du processus de restructuration financière du Groupe. Cette condition a été levée fin juillet 2024 comme mentionné précédemment.

Cet accord a été analysé comme une modification du contrat de bail existant au sens de la norme IFRS 16 et les impacts de cette renégociation sont les suivants :

- réduction du droit d'utilisation et de la dette de loyer de 69 %, correspondant au prorata de la surface restituée, en date du 31 décembre 2024 ;
- versement d'une indemnité forfaitaire de remise en état des surfaces rendues ;
- ajustement de la dette de location à la valeur actualisée des paiements de loyers jusqu'en mai 2026.

Cette opération a généré une charge non récurrente nette de 2,1 millions d'euros en 2024.

Évolution de la gouvernance du Groupe

Le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration ») est désormais composé comme suit :

- M. Maurice Lévy, Président-Directeur général de la Société ;
- Mme Marguerite Bérard, administratrice indépendante proposée par Ycor et Vice-Présidente du Conseil d'administration ;
- M. Julien-David Nitlech, Administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Cédric O, Administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Alexandre Fretti, Administrateur indépendant ;
- Mme Delphine Grison, Administratrice indépendante ;
- Mme Marie-Christine Levet, Administratrice indépendante ;
- M. Alexandre Falkenstein, Administrateur représentant les salariés.

M. Maurice Lévy, Julien-David Nitlech, Cédric O et Mme Marguerite Bérard ont été cooptés par le Conseil d'administration à la suite des démissions de David Amar, Cédric Dugardin, Bruno Guillemet, Philippe Mellier, Ghislaine Mattlinger et Sophie Sursock. La ratification de ces cooptations aura lieu lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires de la Société.

1.5 Continuité d'exploitation

Compte tenu des prévisions de trésorerie établies par Solocal pour les 12 prochains mois, les comptes consolidés et annuels 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Au 31 décembre 2024, la position de trésorerie du Groupe s'élève à 70,9 millions d'euros.

1.6 Présentation des états financiers consolidés

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance correspondant au résultat opérationnel avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

NOTE 2. Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes gammes de produits, la Direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

2.1.1 Carnet de commandes et ventes

Le carnet de commandes correspond aux ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement seule la période d'engagement en cours est considérée.

Concernant les ventes, il s'agit des prises de commandes réalisées par la force de vente y compris le renouvellement des produits en abonnement, et devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients. Les ventes sont nettes des annulations.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
CARNET DE COMMANDES DEBUT DE PERIODE	194,1	221,6
Ventes (hors Regicom)	307,6	339,1
Annulations	(12,8)	(6,9)
Chiffre d'affaires (hors Regicom)	(318,3)	(359,7)
Carnet de commandes Regicom	39,2	
CARNET DE COMMANDES FIN DE PERIODE (INCL. REGICOM)	209,6	194,1

Le carnet de commandes au 31 décembre 2024 se déversera en chiffre d'affaires selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	2026	2027	2028	Total
Déversement du chiffre d'affaires	67,1	51,5	36,5	20,6	27,5	4,5	1,8	209,6

2.1.2 EBITDA

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement aux impacts de la renégociation du bail des locaux du siège de la société pour un montant de 2,1 millions d'euros (cf. note 1.4) et à des frais engagés dans le cadre de la restructuration du Groupe.

Pour 2024, l'EBITDA récurrent du groupe s'élève à 44,4 millions d'euros et représente 13,2% du chiffre d'affaires du groupe. Au 31 décembre 2023, l'EBITDA récurrent du groupe s'élevait à 63,5 millions d'euros (17,6% du chiffre d'affaires) soit une baisse de 37,7% sur la période.

2.1.3 Marge brute

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023	Variation
Chiffre d'affaires	334,5	359,7	- 7,0 %
Masse salariale	(12,8)	(15,0)	- 14,7 %
Charges externes	(28,1)	(28,9)	- 2,6 %
Total coûts variables	(40,9)	(43,9)	6,8 %
MARGE BRUTE	293,6	315,8	- 7,0 %
	87,8 %	87,8 %	

2.1.4 Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
+ Créances clients nettes	53,2	44,2
+ Autres actifs courants	16,4	20,9
+ Charges constatées d'avance	2,3	4,3
- Passifs sur contrats	(65,9)	(74,7)
- Dettes fournisseurs	(57,5)	(51,2)
- Autres passifs courants	(80,8)	(87,6)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(132,4)	(144,2)

2.1.5 Investissements comptabilisés sur l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Logiciels développés en interne	18,9	20,7
Investissements incorporels et corporels	0,5	1,0
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	19,5	2,2
INVESTISSEMENTS COURANTS	38,9	23,9

2.2 Information par secteur

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la Direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Le Groupe ne dispose que d'un seul secteur opérationnel. Il s'agit du secteur Digital dont l'activité a généré un chiffre d'affaires de 334,5 millions d'euros sur l'année 2024.

Il se décompose ainsi :

- l'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, prise de rendez-vous, Click & Collect...).

Connect représente un chiffre d'affaires de 90,4 millions d'euros sur l'exercice 2024 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique ;

- l'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement et représente un chiffre d'affaires de 186,6 millions d'euros sur l'exercice 2024 ;

- s'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 57,4 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les grands comptes à réseaux.

Depuis le 31 juillet 2024, le périmètre Solocal Group intègre Regicom. Tous les chiffres et indicateurs présentés incluent Regicom, sauf lorsqu'il est mentionné à Périmètre Constant (qui signifie le périmètre de Solocal excluant Regicom). À Périmètre Constant, Solocal Group a généré un chiffre d'affaires de 318,3 millions d'euros.

2.2.1 Par gammes de produits

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des gammes de produits :

Chiffre d'affaires par gammes de produits

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023	Variation
Offre Connect	90,4	98,6	-8,3 %
Offre Booster	186,6	204,3	- 8,7 %
Sites Internet	57,4	56,8	1,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	334,5	359,7	- 7,0 %

Le chiffre d'affaires de Regicom a été ventilé sur les 3 offres.

Dans le cadre de la communication du chiffre d'affaires, la Direction a retenu la décomposition par gammes de produits comme axe d'analyse de l'activité.

2.2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs employés sont présentés par zone en valeurs nettes.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires	334,5	359,7
- France	334,5	359,7
- Autres	-	0,0
Actifs	331,1	314,9
- France	329,1	311,2
- Autres	2,0	3,7

NOTE 3. Principes de consolidation

3.1 Analyse du contrôle

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne détient aucune participation non contrôlée en 2024 sur laquelle il exerce une influence notable.
- Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.
- L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.
- Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies, s'il est significatif, est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

- Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.
- La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

2024

Dans le cadre de la restructuration financière du Groupe, la société Ycor a réalisé en date du 31 juillet 2024, un apport en nature à la société Solocal Group de l'intégralité des actions de la société REGICOM WEBPERFORMANCE (« REGICOM »), en échange d'actions de la société Solocal Group.

La société REGICOM est intégrée globalement dans les comptes consolidés depuis le 31 juillet 2024.

2023

Néant.

NOTE 4. Immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

4.1 Goodwill nets

Au 31 décembre 2024, l'intégralité des goodwill se trouve allouée au secteur Digital, seul secteur opérationnel du Groupe qui est le niveau auquel ces derniers sont suivis par le management.

L'évolution de la valeur nette des goodwill s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Solde en début d'exercice	86 489	86 489
Acquisitions/cessions	12 289	-
Variation de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	-	-
Reclassements et autres	-	-
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	98 778	86 489

L'augmentation des goodwill nets correspond à l'acquisition par apport en nature de la société REGICOM. L'entité a été intégrée le 31 juillet 2024.

Les normes IFRS interdisent l'amortissement du goodwill et rendent obligatoire la conduite de tests de dépréciation à chaque arrêté de comptes et à chaque constatation d'un indice de perte de valeur.

Le travail d'évaluation des actifs et passifs acquis a été initié à la date d'acquisition, présenté ci-dessous, conduisant à un Goodwill provisoire de 12 289 milliers d'euros :

(en milliers d'euros)	Montant à date d'acquisition
Prix d'acquisition	35 000
Actifs corporels	2 995
Actifs incorporels	444
Autres actifs non-courants	167
Impôts différés – Actif	7 052
Trésorerie	10 159
Dettes financières	(7 186)
Provisions	(2 595)
Besoin en fonds de roulement	(539)
Actif net acquis	10 497
Relations clients	14 297
Marques	1 988
Impôts différés – Passif	(4 071)
GOODWILL	12 289

La valeur des goodwills, hors REGICOM pour cette première année, a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 2,0% et d'un taux WACC de 14,2%.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont :

- du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA, le taux de pénétration des offres, ainsi que la maîtrise du taux de non-renouvellement des produits en abonnement ;
- des coûts, avec notamment le niveau des coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des clients ainsi qu'au positionnement de la concurrence ;
- du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies et de la concurrence.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité :

- la juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières ;
- la valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés incluant le goodwill. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe jusqu'à 2027 à savoir :
 - les flux de trésorerie découlant du dernier plan d'affaires mis à jour amendé du current trading, des décalages constatés ou inflexions décidées dans la mise en œuvre de ce plan,
 - le flux terminal est déterminé par application d'un taux de croissance perpétuelle,
 - l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité du Groupe et à sa situation financière particulière.

En termes de sensibilité, une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation, une baisse de 100 points de base du taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1 % du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

Les variations de ces indicateurs qui conduiraient, seules ou combinées, à déprécier le goodwill historique ne correspondent pas à des hypothèses considérées raisonnablement possibles par la direction.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les licences et brevets, les développements ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder cinq ans.

Immobilisations incorporelles au titre des développements

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever le projet de développement à son terme ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de développement.

Il est à noter que la détermination des coûts qui remplissent ces critères requiert des jugements et des estimations. Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas 3 ans.

La valeur nette comptable des frais de développement immobilisés au 31 décembre 2024 représente 28,2 millions d'euros.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/2023		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	521 822	(493 594)	28 228	521 711	(476 531)	45 180
Autres immobilisations incorporelles	26 463	(9 380)	17 084	6 853	(5 600)	1 253
TOTAL	548 285	(502 974)	45 311	528 564	(482 130)	46 433

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Solde en début d'exercice	46 433	61 480
Acquisitions	-	-
Immobilisations générées en interne*	18 969	20 746
Effet des variations de périmètre	16 729	-
Écarts de conversion	-	-
Reclassements	-	(25)
Cessions et amortissements accélérés	(5 806)	(38)
Dotation aux amortissements	(31 014)	(35 730)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	45 311	46 433
* Concerne l'ensemble des frais de développement activés.		

L'effet des variations de périmètre, pour un montant de 16 729 milliers d'euros en 2024, correspondant intégralement à la juste-valeur des actifs acquis à la suite de l'acquisition de la société REGICOM, et se décompose comme suit :

- relations clients : 14 297 milliers d'euros, cet actif s'amortit sur une durée de 8 années ;
- marque : 1 988 milliers d'euros non amortissable.

La juste-valeur des relations clients a été déterminée selon la méthode des surprofits et des hypothèses suivantes :

- chiffre d'affaires liés aux relations clients ;
- taux d'attrition de 8,0 % ;
- taux d'actualisation de 11,8 %.

La juste-valeur de la marque a été déterminée selon la méthode des « Relief from Royalties », consistant à actualiser les redevances prévisionnelles qui seraient versées en cas de licence calculées selon le chiffre d'affaires. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- chiffre d'affaires : revenus projetés jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- taux de redevance de 0,5 % avant impôt, en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- taux d'actualisation de 13,3 %.

4.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 16. La norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

Le périmètre des contrats est revu de manière systématique en réappréciant, pour chacun d'eux, l'existence d'une location selon les critères de la norme et en excluant, en application des options prévues par la norme, les locations de moins de douze mois qui ne comprennent pas d'option d'achat et les locations d'actifs de faible valeur (inférieur à 5 milliers d'euros), les redevances de ces dernières étant comptabilisées en charges.

Le montant du passif est ainsi sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension selon les types de contrats, sauf cas particulier pour lequel le Groupe a la certitude raisonnable que l'option de prolongation ou de résiliation sera exercée.

Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa duration, et du risque de crédit de l'entité correspondant à celui du Groupe pour cette même référence de duration. Les taux d'actualisation ont été calculés sur la duration résiduelle de chaque contrat.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 5 à 10 ans pour les droits d'utilisation (durée du bail), 3 ans pour le matériel informatique et entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/2023		
	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	90 706	(58 866)	31 841	101 324	(65 298)	36 026
Matériels informatiques	20 607	(19 396)	1 211	39 573	(37 952)	1 620
Autres immobilisations corporelles	49 429	(45 830)	3 599	58 598	(50 972)	7 626
TOTAL	160 742	(124 092)	36 650	199 495	(154 222)	45 273

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location correspondent principalement au bail de Citylights (siège social du groupe) pour lequel un avenant a été signé le 19 décembre 2024 et dont les principaux termes sont exposés dans le paragraphe 1.4 Evénements significatifs de l'exercice et en particulier «Signature d'un accord sur le bail de Citylights 2". Les autres droits d'utilisation sont constitués des baux afférents aux autres sites de Solocal ainsi que de la flotte automobile.

Les autres immobilisations sont principalement composées, pour leurs valeurs nettes, des agencements et installations (2,7 millions d'euros) et du mobilier & matériels de bureau (0,9 million d'euros).

Au 31 décembre 2024, une dépréciation sur immobilisations corporelles a été comptabilisée, pour un montant de 1,1 millions d'euros.

De plus, le Groupe a procédé à des mises au rebut d'installations générales pour un montant de 1,3 millions d'euros, suite à la restitution des surfaces louées du bail Citylights 2.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Solde en début d'exercice	45 273	53 266
Acquisitions	9 955	10 622
Immobilisations générées en interne	-	-
Effet des variations de périmètre	2 995	-
Écarts de conversion	83	(7)
Reclassements	(13)	27
Cessions, amortissements accélérés et mises au rebut	(2 479)	(298)
Dotation aux amortissements	(19 164)	(18 337)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	36 650	45 273

NOTE 5. Ventes

5.1 Chiffre d'affaires

Le groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale sous forme digitale. L'activité Digital comprend différents types d'offres regroupées au sein de trois gammes de produits : Connect, Booster et les Sites internet.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction de la nature de la prestation et donc du type de produits. Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 334,5 millions d'euros contre 359,7 millions d'euros en 2023.

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, conformément à la norme IFRS 15. À l'exception de notre gamme de sites, sur laquelle nous identifions deux obligations de performance, l'ensemble des autres produits ne sont soumis qu'à une seule obligation.

Les offres du groupe Solocal sont regroupées en deux grandes catégories de services :

- les produits liés aux services digitaux à travers :
 - l'offre Connect et le produit référencement prioritaire (comprise dans l'offre Booster) proposés sur une période de 12 à 24 mois renouvelable,
 - l'offre résiduelle Booster proposée sur une période de 3 à 12 mois renouvelable ou sur un mode campagne ;
- les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période initiale de 12 ou 24 mois.

Reconnaissance du chiffre d'affaires par catégories de services

Catégorie « Services digitaux »

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue de manière continue.

Catégorie « Sites »

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. frais techniques : Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception à compter de la date de vente, c'est-à-dire à partir du début de création du site (reconnaissance à l'avancement) ;
2. hébergement & maintenance (appelés frais d'espace) : Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois. La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement à compter de la date de livraison du site au client.

5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Créances clients brutes	98 397	73 562
Pertes de crédits attendus	(45 215)	(29 321)
CREANCES CLIENTS NETTES	53 182	44 241

Les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	98 397	26 429	4 626	2 804	2 589	5 320	8 423	48 206
Pertes de crédits attendus	(45 215)	(720)	(169)	(125)	(143)	(2 070)	(5 524)	(36 464)
CREANCES CLIENTS NETTES AU 31 DECEMBRE 2024	53 182	25 709	4 457	2 679	2 446	3 250	2 899	11 742
(en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	73 562	24 619	5 055	2 348	1 578	2 820	4 825	32 317
Pertes de crédits attendus	(29 321)	(411)	(89)	(44)	(33)	(1 140)	(3 177)	(24 427)
CREANCES CLIENTS NETTES AU 31 DECEMBRE 2023	44 241	24 208	4 966	2 304	1 545	1 680	1 648	7 890

Le portefeuille de créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important.

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, une revue des créances clients a été réalisée pour identifier celles qui présentent un risque de non-recouvrement. Au cas par cas, des dépréciations de créances clients, présentées sous le libellé pertes de crédits attendus, ont été comptabilisées dans les comptes en fonction de l'ancienneté des créances, de statistiques historiques ou d'informations communiquées par les agences de crédit.

Les pertes sur créances irrécouvrables demeurent à un niveau faible, avec un taux de dépréciation nette par rapport au chiffre d'affaires de 2,6% en 2024 en légère diminution par rapport à 2023 (3%).

5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composés principalement de la TVA à recevoir au 31 décembre 2024.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
TVA à recevoir	10 326	13 281
Divers État à recevoir	0	1 606
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	752	3 982
Autres actifs courants	5 348	2 000
TOTAL	16 426	20 869

5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi, il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne.

Les passifs sur contrats s'élèvent à 65,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 74,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

NOTE 6. Charges externes

Les charges externes s'élèvent à 140,4 millions d'euros en 2024. Malgré un strict contrôle des coûts, l'augmentation de 20,6 millions d'euros par rapport à 2023 s'explique par l'intégration de la société Regicom et l'augmentation des provisions pour dépréciations des créances clients résultant d'un environnement économique se dégradant et la mise en place d'un nouveau système d'informations qui a retardé le processus de relance des clients entraînant le vieillissement de ces créances ainsi que de l'augmentation des litiges.

NOTE 7. Charges de personnel

7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s’élèvent à 149,7 millions d’euros sur 2024 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d’euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Effectif moyen (équivalent temps plein)	2 159	2 237
Salaires et charges, dont :	147 759	174 336
- Traitements et salaires	100 823	118 465
- Charges sociales	41 632	49 534
- Taxes sur les salaires, intérim et autres	5 304	6 337
Rémunération en actions	-	(101)
Participation des salariés ⁽¹⁾	1 903	2 083
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	149 662	176 319
(1) Y compris forfait social.		

7.2 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d’administration de Solocal Group ou du Comité exécutif de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les Administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d’administration de Solocal Group.

(en milliers d’euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Avantages à court terme ⁽¹⁾	3 221	2 992
dont charges patronales	995	932
Avantages postérieurs à l’emploi ⁽²⁾	518	302
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	17	10
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	225	13
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	0	31
TOTAL	3 756	3 348
(1) Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.		
(2) Pensions, retraites, autres prestations.		
(3) Congés liés à l’ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).		
(4) Indemnités de départ et clause de non-concurrence, charges sociales incluses.		
(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d’actions.		

7.3 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2024 sont les membres du Conseil d’administration, y compris le Directeur général et les membres du Comité exécutif. Solocal Group n’a pas de parties liées autres que celles réalisées avec ses dirigeants et administrateurs.

NOTE 8. Impôts sur les sociétés

8.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Résultat net des activités avant impôt	119 777	(33 422)
Taux légal d'imposition en France	25,83 %	25,83 %
IMPOT THEORIQUE	(30 933)	8 631
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères	-	-
Filiales étrangères – différences de taux d'imposition	40	9
Rémunération en actions	-	26
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(510)	(730)
Non-reconnaissance d'impôts différés au cours de la période	(11 469)	(7 397)
Dépréciation des impôts différés	-	(13 214)
Autres produits non taxables et charges non déductibles	43 031	242
IMPOT EFFECTIF	159	(12 430)
dont impôt courant (hors CVAE)	(306)	417
dont CVAE	(688)	(984)
dont impôt différé	1 153	(11 863)
Taux d'imposition effectif (hors impôts différés)	0,8 %	- 1,7 %
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	- 0,1 %	- 37,2 %

La position d'impôt différé actif nette a été entièrement dépréciée en 2023, et seule celle de la société REGICOM, reconnue en 2024 dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, figure désormais au bilan.

8.2 Impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Indemnités de départ en retraite	13 471	12 775
Participation des salariés	173	173
Provisions non déductibles	148	-
Reports déficitaires	31 558	27 872
Charges financières	11 655	11 655
Autres différences	1 370	1 810
Dépréciation des impôts différés	(39 314)	(39 314)
SOUS-TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	19 061	14 971
Autres différences	(5 769)	(1 884)
Amortissements à caractère fiscal	(10 308)	(13 087)
SOUS-TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	(16 077)	(14 971)
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS/(PASSIFS), NETS	2 983	-

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement sur les 5 prochains exercices, ce qui correspond à la durée de recouvrement des actifs d'impôt différé sur les déficits reportables, compte tenu des projections de la Direction. Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a reconnu un actif d'impôt différé relatif aux déficits fiscaux reportables de la société Regicom pour un montant de 3,7 millions d'euros.

Le stock de déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 132 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il s'élevait à 112 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'impôt encaissé au cours de l'exercice 2024 est de 2,6 millions d'euros (hors CVAE) contre un décaissement de -1,4 millions d'euros en 2023

NOTE 9. Trésorerie, endettement et instruments financiers

9.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts, les créances clients et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes fournisseurs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

9.2 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à IFRS 9, le classement des actifs financiers est fondé sur deux évaluations :

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ;
- le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier.

Évaluation au coût amorti

La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose de :

- créances clients résultant du chiffre d'affaires facturé. Leur coût amorti correspondant à leur valeur nominale à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif ;
- trésorerie : c'est-à-dire les caisses et dépôts à vue et équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable.

Les actifs financiers et placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition sont mesurés au coût amorti et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier ou un placement à court terme est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

Évaluation à la juste valeur par le compte de résultat

La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la vente d'actifs financiers (le « critère du modèle économique »).

Il s'agit d'actifs financiers détenus à des fins de placement, comptabilisés à l'actif entre les dates d'achat et de vente et dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier selon les prix de marché publiés à la date de clôture. La catégorie de la juste valeur par le résultat inclut également des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme.

9.3 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

9.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Gain net sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres	143 959	-
GAIN PROVENANT DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE	143 959	-
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	304	153
Dividendes reçus	-	16
PRODUITS FINANCIERS	304	168
Intérêts sur dettes financières	(7 049)	(31 287)
Autres frais & honoraires financiers	(21)	(3 366)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(1 802)	(2 066)
CHARGES FINANCIERES	(8 871)	(36 719)
Gain (perte) de change	(7)	(5)
RESULTAT FINANCIER	135 385	(36 556)
<i>(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite.</i>		

Le gain net sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres, pour un montant de 144 millions d'euros en 2024, correspond à la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments, représentant un gain financier non monétaire de 174 millions d'euros, net des frais de la restructuration financière de -13,3 millions d'euros, de l'amortissement du coût de la dette préexistante pour -7,9 millions d'euros et des intérêts 2024 relatifs au Bond pour -9 millions d'euros qui ont été capitalisés

9.5 Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Équivalents de trésorerie	-	0
Trésorerie	70 884	55 694
Trésorerie brute	70 884	55 694
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie nette	70 884	55 694
Valeur nominale des emprunts obligataires	21 349	195 432
Juste valeur des financements	-	(16 937)
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	14 000	34 000
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des dettes	-	(4 074)
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux d'intérêt effectif	-	13 148
Autres emprunts	8 064	7 000
Intérêts courus non échus sur emprunts	840	16 624
Compléments de prix sur acquisition de titres	-	-
Autres	49	50
Dettes financières courantes et non courantes	44 302	245 243
Obligations locatives courantes et non courantes	36 332	49 931
Endettement financier brut	80 634	295 174
dont courant	19 723	257 618
dont non courant	60 911	37 556
Endettement net	9 750	239 480
ENDETTEMENT NET DU GROUPE CONSOLIDE	9 750	239 480

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie brute s'élève à 70,9 millions d'euros contre 55,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Évolution des passifs issus des activités de financement

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2023	Flux de trésorerie		Variations « non cash »							Exercice clos le 31/12/2024
		Entrées	Sorties	Opérations en capital ⁽¹⁾	Variations de périmètre	Intérêts ⁽²⁾	Juste valeur	IFRS 16	Frais d'émission d'emprunt	Autres variations	
Emprunts obligataires	205 053	-	-	(200 602)	-	10 682	-	-	6 979	-	22 113
Ligne de crédit revolving	33 141	-	(20 025)	-	-	4	-	-	884	-	14 004
Autres emprunts bancaires	6 999	-	(3 764)	-	4 826	74	-	-	-	-	8 136
Obligations locatives	49 931	-	(20 461)	-	2 360	-	-	4 502	-	-	36 332
Autres	50	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	49
TOTAL PASSIFS ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	295 174	-	(44 250)	(200 602)	7 186	10 760	-	4 502	7 863	(1)	80 633

(1) Le montant indiqué en Opération en capital se décompose comme suit :

- 176 690 milliers d'euros du nominal du Bond,
- 23 912 milliers d'euros au titre des échéances d'intérêts non payées (juin 2023 à juin 2024) et capitalisés,

Ce montant intègre 5 000 milliers d'euros correspondant à des TSSDI comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2024.

(2) Les intérêts des emprunts obligataires sont décomposés comme suit :

- 9,0 millions d'euros sur le Bond,
- 1,0 millions d'euros sur le Mini-Bond,
- 0,7 millions d'euros d'intérêts PIK Mini-Bond capitalisable.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2022	Flux de trésorerie		Variations « non cash »						Exercice clos le 31/12/2023
		Entrées	Sorties	Opérations en capital	Autres variations	Intérêts	Juste valeur	IFRS 16	Frais d'émission d'emprunt	
Emprunts obligataires	184 430	-	(4 420)	-	-	25 043	-	-	-	205 053
Ligne de crédit revolving	33 374	-	(4 031)	-	-	3 798	-	-	-	33 141
Autres emprunts bancaires	11 000	-	(4 443)	-	-	442	-	-	-	6 999
Obligations locatives	60 036	-	(18 830)	-	-	-	-	8 725	-	49 931
Autres	30	-	-	-	20	-	-	-	-	50
TOTAL PASSIFS ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	288 870	-	(31 724)	-	20	29 283	-	8 725	-	295 174

EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTI EN TSSDI LE 31 JUILLET 2024

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la conversion en capital de la quasi-totalité du montant de l'emprunt obligataire et des intérêts courus. Un montant en principal de 5 millions dû au titre de l'emprunt obligataire non converti en capital a été converti en titres de dette super-subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) de droit français (article L. 228-97 du Code de commerce) (les « TSSDI »).

Les TSSDI ne portent pas intérêts.

Aucun paiement au titre des TSSDI ne pourra intervenir avant le complet paiement de l'intégralité des sommes dues au titre du Crédit RCF tel qu'amendé dans le cadre du Protocole de Conciliation 2024.

Aucun versement de dividendes ne pourra intervenir tant que les TSSDI n'ont pas été intégralement remboursés.

Ces TSSDI sont considérés comme des éléments de capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

MINI BOND

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la réinstallation du Mini Bond pour un montant de 21 348 687,75 euros (incluant la capitalisation d'une partie des intérêts dus pendant les négociations). Les principaux termes du Mini Bond sont désormais les suivants :

- **maturité** : 15 mars 2029 si l'EBITDA du Groupe est supérieur à 130 millions d'euros en 2027. Si tel n'était pas le cas, extension jusqu'en 15 mars 2031 avec un remboursement à hauteur de 1/3 le 15 mars 2029, 1/3 le 15 mars 2030 et 1/3 le 15 mars 2031 ;
- **montant** : 21 348 687,75 € ;
- **intérêts** : Euribor 12 Mois + 5 %, capitalisés les 15 mars de chaque année à partir de 15 mars 2026 et jusqu'à maturité.

Engagements financiers :

- Le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) doit être inférieur à 3,5.
- Le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée), doit être supérieur à 3,0.
- Et si le ratio de levier financier net consolidé excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) concernant Solocal Group et ses Filiales sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales.

Cotation : cotation sur Euronext.

RCF

Dans le cadre de la restructuration financière finalisée le 31 juillet 2024, la facilité de crédit revolver a été remboursée partiellement à hauteur de 20 millions d'euros. Le montant résiduel, entièrement tiré, est donc de 14 millions d'euros depuis cette date certaines modalités ont été modifiées. Les principales caractéristiques du RCF sont désormais les suivantes :

- **maturité** : 30 septembre 2026 ;
- **montant** : 14 millions d'euros ;
- **amortissement** : 4 remboursements de 3,5 millions d'euros chacun effectués en mars 2025, septembre 2025, mars 2026 et septembre 2026 ;
- **intérêts** : Euribor 3 Mois + 8,5 %, payés en cash trimestriellement (30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin).

Engagements financiers : Identiques à ceux du Mini Bond

Instruments financiers inscrits au bilan

Exercice clos le 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs financiers non courants	4 382	293	4 089	-	4 382	-
Créances clients nettes	53 182	-	53 182	-	53 182	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	70 884	-	70 884	70 884	-	-
ACTIFS FINANCIERS	128 449	293	128 155	70 884	57 565	-
Dettes financières non courantes	33 009	-	33 009	21 349	11 660	-
Dettes financières courantes	11 293	-	11 293	-	11 293	-
Dettes fournisseurs	57 499	-	57 499	-	57 499	-
PASSIFS FINANCIERS	101 801	-	101 801	21 349	80 452	-

Exercice clos le 31/12/2023 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs financiers non courants	7 866	293	7 573	-	7 866	-
Créances clients nettes	44 241	-	44 241	-	44 241	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	55 694	-	55 694	55 694	-	-
ACTIFS FINANCIERS	107 801	293	107 508	55 694	52 107	-
Dettes financières non courantes	3 000	-	3 000	-	3 000	-
Dettes financières courantes	242 243	-	242 243	205 024	37 219	-
Dettes fournisseurs	51 238	-	51 238	-	51 238	-
PASSIFS FINANCIERS	296 481	-	296 481	205 024	91 457	-

Exercice clos le 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 31/12/2024	Valeur de marché	Courant	Non-courant						Total
				À un an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus	Total Non courant	
Mini Bond	21 349	n.a.	-	-	-	-	-	21 349	-	21 349	21 349
Prêt bancaire Atout	3 889	n.a.	-	2 222	1 667	-	-	-	-	1 667	3 889
Prêts Garantis par l'État	4 175	n.a.	-	1 990	1 473	712	-	-	-	2 185	4 175
Ligne de crédit revolving (RCF)*	14 000	n.a.	-	7 000	7 000	-	-	-	-	7 000	14 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	43 412		-	11 212	10 140	712	-	21 349	-	32 200	43 412
Intérêts courus non échus sur emprunts	840	n.a.	-	76	-	-	-	764	-	764	840
Autres	49	n.a.	-	4	-	-	-	-	45	45	49
Obligations locatives	36 332	n.a.	-	8 430	9 407	2 116	1 244	1 001	14 134	27 902	36 332
DETTES FINANCIERES ET DERIVES COURANTS	80 634		-	19 722	19 547	2 828	1 244	23 114	14 179	60 911	80 634

Exercice clos le 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 31/12/2023	Valeur de marché	Courant	Non-courant						Total
				À un an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus	Total Non courant	
Emprunt obligataire	176 690	20 %	35 338	176 690	-	-	-	-	-	-	176 690
Mini Bond	18 742	n.a.	-	18 742	-	-	-	-	-	-	18 742
Prêt bancaire Atout	7 000	n.a.	-	4 000	3 000	-	-	-	-	3 000	7 000
Ligne de crédit revolving (RCF)*	34 000	n.a.	-	34 000	-	-	-	-	-	-	34 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	236 432		35 338	233 432	3 000	-	-	-	-	3 000	236 432
Intérêts courus non échus sur emprunts	16 624	n.a.	-	16 624	-	-	-	-	-	-	16 624
Autres	80	n.a.	-	-	-	-	-	-	50	50	50
Obligations locatives	49 931	n.a.	-	15 404	18 337	7 945	1 613	895	5 737	34 527	49 931
DETTES FINANCIERES ET DERIVES COURANTS	303 067		35 338	265 460	21 337	7 945	1 613	895	5 787	37 577	303 037

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

NOTE 10. Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, principalement en ce qui concerne les évolutions des taux d'intérêt, ainsi que l'exposition du Groupe Solocal aux risques correspondants.

Risque de taux de change

Le groupe Solocal estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

Risque de taux d'intérêt

Le groupe Solocal est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire et obligataire est à taux variable.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire et obligataire du Groupe figurent en note 9.5.

Risque de liquidité

Le groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Risque de crédit

Le Groupe Solocal entretient des relations avec un grand nombre de contreparties parmi lesquelles les plus nombreuses sont ses clients. Au 31 décembre 2024, le montant total des créances clients nettes de dépréciations s'élevait à 53,2 millions d'euros. Ces créances sont détaillées par échéance (Cf. Note 5.2). L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée aux caractéristiques individuelles de ses clients. Le défaut de l'un des clients est susceptible d'entraîner une perte financière limitée du fait d'en cours moyen faible par client.

Risque de contrepartie

Le Groupe Solocal n'est pas exposé au risque de financement étant donné qu'il n'a pas de placements ou d'instruments de couvertures de taux sur l'année 2024.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe Solocal dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Risque actions

Le groupe Solocal estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

NOTE 11. Provisions et autres passifs

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'évolution des provisions pour avantage du personnel et des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de la période	Reprise de la période (provision non utilisée)	Reprise de la période (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin de période
Provisions pour restructuration (2018)	1 645	-	-	(343)	-	1 302
Provisions pour litiges sociaux*	23 460	8 032	(5 538)	(2 989)	20	22 985
Autres provisions pour risques	2 641	16 974	(221)	(104)	125	19 415
TOTAL PROVISIONS	27 746	25 006	(5 759)	(3 436)	145	43 702
- dont non courant	99	-	-	-	(99)	-
- dont courant	27 646	25 006	(5 759)	(3 436)	245	43 702
* La dotation de l'exercice concerne divers litiges sociaux et fiscaux qui ont fait l'objet d'une analyse individuelle par la Société et ses conseils et une couverture à hauteur de l'appréciation du risque.						

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lequel il est impliqué s'élève à 43,7 millions d'euros contre 27,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (procédures judiciaires en cours avec des fournisseurs et partenaires, procédures arbitrales et administratives en cours). Le Groupe considère que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours est de nature à lui causer un préjudice sérieux.

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover font l'objet d'un nouveau calcul tous les trois ans en ne retenant, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover. La mise à jour de ce taux a été réalisée en 2021.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Impact sur les états financiers du 31 décembre 2024

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact positif net d'impôt différé de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2024 s'élève à 3,15% conformément aux conditions réelles de marché (taux iBoxx AA10+). Le taux d'actualisation était identique au 31 décembre 2023.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

Le montant total de la provision au bilan s'élève à 52,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 56,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Exercice clos le 31/12/2024	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Exercice clos le 31/12/2023
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	51 857	4 702	56 559	51 367	4 739	56 106
Ajustement n-1 des tables de turnover	(21)	(12)	(33)			
Valeur totale des engagements en début de période (ajustée)	51 836	4 690	56 526	51 367	4 739	56 106
Coût des services rendus	3 170	317	3 487	3 202	330	3 532
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 659	142	1 801	1 896	170	2 066
Réductions/liquidations	(4 189)	(342)	(4 531)	(5 556)	(358)	(5 915)
(Gains)/pertes actuariels	(4 493)	(95)	(4 588)	2 009	105	2 114
Prestations payées	(1 907)	(516)	(2 423)	(1 061)	(284)	(1 345)
Variation de périmètre	2 459	136	2 595			-
Plan de restructuration			-			-
Valeur totale des engagements en fin de période	48 535	4 332	52 867	51 857	4 702	56 559
Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	48 535	4 332	52 867	51 857	4 702	56 559
dont court terme	840	469	1 309	675	449	1 124
dont long terme	47 695	3 863	51 558	51 162	4 240	55 402
Charge de l'exercice			-			-
Coût des services rendus	3 170	317	3 487	3 202	330	3 532
Coût de l'actualisation	1 659	142	1 801	1 896	170	2 066
Effet de réductions/liquidations	(4 189)	(342)	(4 531)	(5 556)	(358)	(5 915)
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	640	117	757	(458)	142	(317)
Évolution de la provision/(actif)			-			-
Provision/(actif) en début de période	51 836	4 690	56 526	51 367	4 739	56 106
Charge de retraite	640	117	757	(458)	142	(317)
Charge de retraite des activités cédées			-			-

Cotisations versées par l'employeur			-			-
Prestations directement payées par l'employeur	(1 907)	(516)	(2 423)	(1 061)	(284)	(1 345)
Variation de périmètre	2 459	136	2 595	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	(4 493)	(95)	(4 588)	2 009	105	2 114
Plan de restructuration			-			-
Provision/(actif) en fin de période	48 535	4 332	52 867	51 857	4 702	56 559
Hypothèses						
Taux d'actualisation (en %)	3,15 %	3,15 %	3,15 %	3,15 %	3,15 %	3,15 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (en %)	2,00 %			2,10 %		
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (en %)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
MONTANT COMPTABILISE EN CHARGE AU TITRE DE LA PERIODE	1 267	399	1 666	1 519	142	1 662

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC)

Une hausse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 2,72 % soit environ 1,3 million d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 2,83 % soit environ 1,4 million d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail)

Une hausse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 1,75 % soit environ 0,76 million d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 1,81 % soit environ 0,8 million d'euros.

NOTE 12. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

NOTE 13. Capitaux propres et résultat par action

13.1 Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 33 869 039 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 338 690,39 euros (actions auto détenues non déduites).

La restructuration financière, dont l'ensemble des opérations a eu lieu concomitamment le 31 juillet 2024, a eu les effets suivants sur le capital de Solocal :

- l'émission et l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 7 180 666 667 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, d'un montant maximum brut (prime d'émission incluse) de 195 601 690,78 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des porteurs d'Obligations ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris de 6 004 209 757 actions ordinaires dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 18 millions d'euros ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris d'un nombre de 8 333 333 333 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 24 999 999,999 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'Ycor ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris de 11 666 666 666 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, d'un montant brut (prime d'apport incluse) de 34 999 999,998 euros, au bénéfice d'Ycor en rémunération de l'apport en nature de l'intégralité des actions composant le capital de la société Regicom Webformance SAS consenti par Ycor au profit de la Société ;
- l'admission sur Euronext Paris de 1 868 807 116 actions ordinaires nouvelles, susceptibles d'être émises sur exercice de 1 868 807 116 bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la Société à Ycor, dans le cadre d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'Ycor, au prix d'exercice d'un millième d'euro (0,001 €) par action ordinaire nouvelle ;
- l'admission sur Euronext Paris de 718 074 371 actions ordinaires nouvelles, susceptibles d'être émises sur exercice d'un nombre maximum de 718 074 371 bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la Société aux Garants Obligataires, conformément au Plan de SFA Modifié, dans le cadre d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des Garants Obligataires, au prix d'exercice d'un millième d'euro (0,001 €) par action ordinaire nouvelle.

Le 23 septembre 2024, le groupe a lancé un regroupement d'actions par voie d'échange de 1000 actions existantes d'une valeur nominale d'un millième d'euro (0,001 €) contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune. Les actions nouvelles issues du regroupement ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, à compter du 23 octobre 2024, premier jour de cotation, et se sont vu attribuer le code ISIN suivant : FR001400SA10.

Au 31 décembre 2024, 552 202 000 bons de souscription d'actions ont été exercés, entraînant ainsi la création de 552 202 actions nouvelles. Ainsi, 2 034 679 487 bons de souscription d'actions restent en circulation, donnant potentiellement la création de 2 034 679 actions en cas d'exercice.

13.2 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation
Ecart actuariels	(31 527)	(34 870)	3 343
Ecart de conversion	(602)	(637)	35
Solde fin d'exercice	(32 129)	(35 507)	3 378

13.3 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Au travers du contrat de liquidité, la Société détient 2 260 actions propres au 31 décembre 2024 pour une valeur de 0,1 million d'euros, contre 433 889 actions propres au 31 décembre 2023, comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

13.4 Dividendes

Solocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2024 ni en 2023.

13.5 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
En moyenne pondérée		
Capital social	14 136 009	131 907
Actions d'auto-contrôle via contrat de liquidité	(1 406)	(447)
Nombre d'actions de base	14 134 603	131 460
Plans d'actions gratuites	611	1 153
Actions potentielles (exercices des Bons de Souscription en Actions)	1 047 439	0
Nombre actions dilué	15 182 653	132 612
Informations complémentaires (moyenne simple)		
Nombre actions de base existantes au 31 décembre	16 999 126	131 469
Nombre actions dilué existantes au 31 décembre	18 017 004	132 475

A la suite du regroupement d’actions en date du 23 septembre 2024 et en application de la norme IAS 33 §64 – « Ajustements rétrospectifs », le résultat net par action, de base et dilué, a été ajusté sur la période 2023

Résultat de la période par action de l’ensemble consolidé calculé sur la base d’un nombre d’actions moyen pondéré	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
– de base	8,49	(348,8)
– dilué	7,90	(345,76)

NOTE 14. Actions gratuites

14.1 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les attributions gratuites d’actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d’octroi.

La valeur des options d’achat et de souscription d’actions est notamment fonction du prix d’exercice et de la durée de vie de l’option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l’action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d’intérêt sans risque pour la durée de vie de l’option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d’octroi et la date d’exercice – période d’acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l’application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d’une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l’action à la date d’attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d’acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d’acquisition et, le cas échéant, ajustée de l’évolution de la probabilité d’atteinte des conditions de performance.

14.2 Description des plans

Au 31/12/2024, il reste 370 actions au titre des plans en cours de validité.

Au 31 décembre 2024, le cours de l’action Solocal Group s’élevait à 2,3250 euros.

NOTE 15. Information sur les parties liées

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2024 sont les membres du Conseil d’administration, y compris le Directeur général et les membres du Comité exécutif. Solocal Group n’a pas de parties liées autres que celles réalisées avec ses dirigeants et administrateurs.

NOTE 16. Litiges, actifs et passifs éventuels

16.1 Litiges : évolutions significatives de la période

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

16.2 Engagements contractuels non comptabilisés/engagements contractuels et engagements hors bilan

Il n'y a pas eu de nouveaux engagements significatifs au cours de l'exercice 2024.

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024				Exercice clos le 31/12/2023 Total
	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple					589
Autres prestations	21 260	21 208	52		10 668
Engagements d'achats de biens et services	21 260	21 208	52		10 668
TOTAL	21 260	21 208	52	0	11 257

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2023 sur des biens et services livrables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Contrats de location

Les contrats de location d'une durée supérieure à un an sont retraités dans le cadre d'IFRS 16.

Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire (Mini bond) est garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group SA.

Le 31 juillet 2024, ces obligations ont été réinstallées pour un nouveau montant en principal de 21 348 687,75 €. La convention de nantissement de compte-titre de cinquième rang n'a pas été modifiée à cette occasion.

Autres engagements reçus

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2024				Exercice clos le 31/12/2023 Total
	Total	Paiements à recevoir par période			
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple – bailleur					0
Autres prestations	107 493	86 413	21 080		119 459
TOTAL	107 493	86 413	21 080	0	119 459

Les autres prestations correspondent à la part du carnet de commandes restant à reconnaître en chiffre d'affaires et non encore facturée.

NOTE 17. Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2024

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 février 2025. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'administration.

NOTE 18. Périmètre de consolidation

Entités	Pays	Exercice clos le 31/12/2024		Exercice clos le 31/12/2023	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Solocal Group (consolidante)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Solocal SA	France	100 %	100 %	100 %	100 %
SOMS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Leadformance	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Effilab	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Outremer	France	100 %	100 %	100 %	100 %
GIE	France	100 %	100 %	100 %	100 %
REGICOM	France	100 %	100 %	-	-
Yelster Digital	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Orbit Interactive	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
Solocal Interactive	Rodrigues	100 %	100 %	100 %	100 %

NOTE 19. Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Deloitte et Associés				Auditex/Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	532	511	84%	99 %	508	520	87%	100 %
– Dont Solocal Group	237	206	37%	40 %	237	229	41%	44 %
– Dont filiales intégrées globalement	295	305	47%	59 %	271	291	46%	56 %
Services autres que la certification des comptes	104	4	16%	1 %	75	-	13%	0 %
– Dont Solocal Group	99	4	16%	1 %	65	-	11%	0 %
– Dont filiales intégrées globalement	5	-	0	0 %	10	-	2%	0 %
TOTAL	636	515	100%	42 %	583	520	100%	100 %

Les services autres que la certification des comptes correspondent pour Deloitte ainsi qu'Auditex/Ernst & Young à des attestations et des rapports prévus par les textes légaux et réglementaires.

Honoraires des organismes tiers indépendants pour la certification des informations en matière de durabilité

	2024
(En milliers d'euros)	Cabinet de Saint Front
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité*	48
TOTAL	48
* Pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI ».	

Solocal Group
Société anonyme au capital de 357.398,45 euros
Siège social : 204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
552 028 425 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, à 10 heures, les actionnaires de la société Solocal Group, société anonyme au capital de 357.398,45 euros dont le siège social est situé 204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 552 028 425 R.C.S. Nanterre (la « **Société** » ou « **Solocal** »), se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social.

L'ordre du jour, tel qu'arrêté par le conseil d'administration, est le suivant :

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel que ressortant des comptes sociaux ;
- Apurement du poste « report à nouveau » débiteur, sous réserve de l'adoption préalable de la troisième résolution soumise à l'Assemblée générale ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribuée au titre du même exercice à Monsieur Philippe Mellier, Président du Conseil d'administration pour la période du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024 ;
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribuée au titre du même exercice à Monsieur Cédric Dugardin, Directeur général pour la période du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024 ;
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou attribuée au titre du même exercice à Monsieur Maurice Lévy, Président Directeur général pour la période du 31 juillet 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président- Directeur général ;
- Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Maurice Lévy en qualité d'Administrateur de la Société ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Julien-David Nitlech en qualité d'Administrateur indépendant de la Société ;
- Ratification de la cooptation de Madame Marguerite Bérard en qualité d'Administratrice indépendante de la Société ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Cédric O en qualité d'Administrateur indépendant de la Société ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur indépendant de Monsieur Alexandre Fretti ;

- Renouvellement du mandat d'Administratrice indépendante de Madame Delphine Grison ; et
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de Solocal Group.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public (à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de Groupe ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société à des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du groupe, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
- Approbation de la transformation de la forme sociale de la Société par adoption de la forme de société européenne et des termes du projet de transformation - Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne - Modification des statuts en particulier des articles 1 (Forme), 2 (Dénomination) et 4 (Siège social) ; et
- Modifications statutaires : modifications des articles 3 (Objet social), 5 (Durée), 7 (Augmentation, réduction et amortissement du capital), 12 (Conseil d'administration), 13 (Actions de fonction), 16 (Convocations et Délibérations), 17 (Pouvoirs du Conseil d'administration), 18 (Direction générale), 25 (Assemblées générales), 26 (Droit de vote) et 36 (Contestation) des statuts.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Ratification de la cooptation de Madame Nathalie Boy de la Tour en qualité d'Administratrice indépendante de la Société ;
- Nomination de Monsieur Eric Sasson en qualité d'Administrateur indépendant de la Société ;
- Nomination de Madame Sophie Marchessou en qualité d'Administratrice indépendante de la Société ;
- Nomination de Madame Ketty de Falco en qualité d'Administratrice indépendante de la Société ;
- Nomination de Monsieur Olivier de Botton en qualité d'Administrateur indépendant de la Société ; et
- Fixation du montant annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

***** DEBUT DE L'EXTRAIT *****

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels, approuve les comptes annuels de la société Solocal Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et mentionnées dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice, telle qu'elle ressort desdits comptes.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées par les dispositions du 4 de l'article 39 du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ont représenté un montant de 1 557 euros.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 25 978 711 voix pour (soit 99,99 %), les voix contre s'élevant à 3 271 voix (0,01 %) et 9 865 abstentions.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 25 978 674 voix pour (soit 99,99 %), les voix contre s'élevant à 3 271 voix (0,01 %) et 9 902 abstentions.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel que ressortant des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels,

- constate que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 10 005 578,04 euros ;
- décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 au poste « report à nouveau », dont le montant après affectation sera débiteur de 1 309 460 172,71 euros. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucun dividende ni revenu n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 25 969 955 voix pour (soit 99,95 %), les voix contre s'élevant à 13 538 voix (0,05 %) et 8 354 abstentions.

Quatrième résolution

(Apurement du poste « report à nouveau » débiteur, sous réserve de l'adoption préalable de la troisième résolution soumise à l'Assemblée générale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, après avoir constaté qu'au 31 décembre 2024 le poste « prime d'émission » s'élève à 1 266 344 748,01 euros et que le poste « report à nouveau » présente un solde débiteur de 1 309 460 172,11 euros, sous réserve de l'adoption préalable de la troisième résolution soumise à l'Assemblée générale, décide de prélever la somme de 1 266 344 748,01 euros sur le poste « prime d'émission » qui sera ainsi ramené à 0 euro et d'affecter cette somme au poste « report à nouveau » dont le solde sera débiteur à hauteur de 43 115 424,70 euros.

Le vote est ouvert.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 25 970 061 voix pour (soit 99,94 %), les voix contre s'élevant à 14 774 voix (0,06 %) et 7 012 abstentions.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

- approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées. L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 25 962 687 voix pour (soit 99,94 %), les voix contre s'élevant à 14 759 voix (0,06 %) et 14 401 abstentions.

Vingt-cinquième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

CERTIFIE CONFORME

A L'ORIGINAL

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés par 25 952 581 voix pour (soit 99,93 %), les voix contre s'élevant à 19 378 voix (0,07 %) et 19 888 abstentions.

***** **FIN DE L'EXTRAIT** *****

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Tour First
TSA 14444 92037
Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable
377 652 938 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DELOITTE & ASSOCIÉS

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société SOLOCAL GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOLOCAL GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

(Note 5.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Les activités du groupe se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant régulièrement et un volume important de données à traiter. Ces offres sont regroupées en deux grandes catégories de services : - les produits liés aux services digitaux, à travers l'offre Connect et le produit référencement prioritaire (comprise dans l'offre Booster), proposés pour une période de 12 à 24 mois renouvelable et l'offre résiduelle Booster proposée sur une période de 3 à 12 mois renouvelable ou sur un mode campagne ; - les sites qui sont élaborés afin d'être mis à disposition des clients pour une période initiale de 12 ou 24 mois. Comme exposé dans la note 5.1, le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif à ces offres diffère selon la nature des produits ou des services vendus entre étalement linéaire ou reconnaissance à l'avancement, et en identifiant une ou deux obligations de performance selon la catégorie d'offres. Compte tenu du volume de transactions traitées et de l'importance des traitements automatisés dans la comptabilisation du chiffre d'affaires, nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé de notre audit.
Notre réponse	En incluant dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en analyses de données, nos travaux ont notamment consisté à : - comprendre les étapes du processus de ventes, telles que la prise de commande, la facturation, la comptabilisation du chiffre d'affaires, la réception des paiements et les opérations de régularisation à la clôture ; - pour un échantillon de transactions, rapprocher les informations clés de la commande des modules de prises de commande et de la comptabilité, avec des pièces justificatives ; - rapprocher le nombre de commandes des modules de prises de commande avec celui déversé dans la comptabilité ; - procéder au recalcul du chiffre d'affaires de l'exercice à partir des modules de prises de commande ; - pour un échantillon d'écritures manuelles de régularisation du chiffre d'affaires, examiner les pièces justificatives correspondantes.

Traitements comptables des opérations réalisées dans le cadre de la restructuration financière

(Notes 1.4.1 « Restructuration financière du Groupe », 9.4 « Résultat financier », 9.5 « Trésorerie, équivalent de trésorerie et endettement net » et 13.1 « Capital social » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Dans le cadre de sa restructuration financière, engagée en 2023, Solocal Group a annoncé le 12 avril 2024 avoir signé un accord de principe avec la société Ycor et la plupart de ses créanciers obligataires (« Obligations » et « Mini Bond ») et de la facilité de crédit renouvelable (le « RCF »), dont les effets sur les états financiers sont notamment les suivants : - un apport de 43 millions d'euros en fonds propres dont (i) 25 millions d'euros via la souscription à une augmentation du capital en numéraire réservée à la société Ycor et (ii) 18 millions d'euros via une augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; - l'apport en nature de l'intégralité des titres de la société Regicom Webformance SAS (« Regicom ») à Solocal Group pour 35 millions d'euros ; - le remboursement partiel à hauteur de 20 millions d'euros d'une partie de la dette RCF existante avec une partie des produits des apports en fonds propres mentionnés ci-dessus ; - la conversion de la dette obligataire brute existante à hauteur de 195,6 millions d'euros en capital et à hauteur de 5 millions d'euros en titres de dette super-subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) ; - un gain financier net de 144 millions d'euros. Cet accord a été approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 juin 2024 et les opérations ont été mises en œuvre au cours du mois de juillet et finalisées le 31 juillet 2024. Compte tenu de l'importance des montants en jeu, de la complexité des opérations et des analyses requises par la direction pour déterminer les traitements applicables selon les normes IFRS, nous avons considéré les traitements comptables des opérations réalisées dans le cadre de la restructuration financière comme un point clé de notre audit.
Notre réponse	Nous avons pris connaissance des termes et conditions détaillés de chaque opération de la restructuration financière. Nos procédures ont principalement consisté à : - analyser la documentation juridique relative à chaque opération : augmentations du capital social, extinction de la dette obligataire préexistante (« Obligations »), restructuration de la dette obligataire non convertie (« Mini-Bond ») et de la dette « RCF » ;

- examiner la comptabilisation des opérations dans les comptes consolidés et notamment la comptabilisation de l'extinction des « Obligations » et de la restructuration du « Mini-Bond » et de la dette « RCF » au regard des prescriptions de la norme IFRS 9, et analyser la détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis en contrepartie de l'extinction des « Obligations », et la détermination de la juste valeur du « Mini-Bond » et de la dette « RCF » restructurés ;
- examiner le rapport du commissaire aux apports relatif à l'évaluation de la société Regicom, dont l'apport a été rémunéré par une augmentation du capital ;
- analyser les coûts engagés pour ces opérations, leur nature, et leur traitement comptable.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOLOCAL GROUP par l'assemblée générale du 19 octobre 2016 pour le cabinet AUDITEX, membre du réseau ERNST & YOUNG Global Limited, et par celle du 2 juin 2022 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS.

Suite à une opération d'apport partiel d'actif réalisée par la société B.E.A.S., une entité du réseau DELOITTE, le mandat SOLOCAL GROUP s'était poursuivi au sein de la société DELOITTE & ASSOCIÉS jusqu'à la date d'expiration de ce dernier, lors de l'assemblée générale du 2 juin 2022.

Au 31 décembre 2024, le cabinet AUDITEX était dans sa neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS dans la quatrième année.

DELOITTE & ASSOCIÉS, B.E.A.S. et ERNST & YOUNG Audit ont exercé les fonctions de commissaires aux comptes de la société SOLOCAL GROUP précédemment de 2003 à 2015, de 2016 à 2020 et de 2004 à 2015 respectivement, dont douze années, cinq années et douze années pour ces trois cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

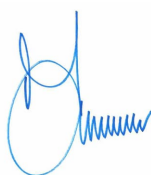
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 26 mars 2025

Les Commissaires aux comptes,

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited



Mohamed MABROUK

DELOITTE & ASSOCIÉS



Stéphane RIMBEUF

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

ÉTAT DU RESULTAT CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires	5	334 508	359 658
Charges externes nettes	6.1	(140 445)	(119 872)
Frais de personnel	7	(149 662)	(176 319)
Coûts de restructuration et autres éléments non-récurrents		(1 669)	(6 041)
EBITDA		42 732	57 427
Dépréciations et amortissements	4	(58 340)	(54 293)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		(15 607)	3 134
Gain net provenant de la restructuration de la dette		143 959	-
Produits financiers		304	168
Charges financières		(8 879)	(36 724)
RÉSULTAT FINANCIER	9	135 385	(36 555)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		119 777	(33 421)
Impôt sur les sociétés	8	159	(12 430)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		119 936	(45 852)
Résultat net des activités poursuivies de la période attribuable aux :			
– Actionnaires de Solocal Group		119 936	(45 852)
– Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de Solocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
– de base	10	8,49	(348,80)
– dilué		7,90	(345,76)

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Report résultat de la période		119 936	(45 852)
Réserves écarts actuariels IFC :			
– Montant brut	11	4 494	(2 113)
– Impôt différé		(1 151)	527
– Montant net d'impôt		3 343	(1 586)
Écarts de conversion des activités à l'étranger		35	(26)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		3 378	(1 612)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		123 314	(47 465)
Résultat global attribuable aux :			
– Actionnaires de SoLocal Group		123 314	(47 465)
– Participation ne donnant pas le contrôle		-	-

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Actif			
Goodwill net	4.1	98 778	86 489
Autres immobilisations incorporelles nettes	4.2	45 311	46 433
Immobilisations corporelles nettes	4.3	4 810	9 247
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.3	31 841	36 026
Actifs financiers non courants		4 382	7 866
Impôts différés actifs	8.2	2 983	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		188 105	186 061
Créances clients nettes	5.2	53 182	44 241
Autres actifs courants	5.3	16 426	20 871
Créances d'impôt sur les sociétés		235	3 788
Charges constatées d'avance		2 269	4 271
Autres actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	70 884	55 694
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		142 995	128 864
TOTAL ACTIF		331 101	314 925
Passif			
Capital social		339	131 907
Primes d'émission		1 108 021	1 042 010
Réserves		(1 241 315)	(1 365 216)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires		119 936	(45 852)
Autres éléments du résultat global		(32 129)	(35 507)
Actions propres		(5 489)	(5 384)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SOLOCAL GROUP		(50 638)	(278 042)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(50 638)	(278 042)
Dettes financières non courantes	9	33 009	3 000
Obligations locatives à plus d'un an	9	27 902	34 556
Avantages du personnel - non courants	11	51 902	55 408
Provisions - non courantes	11	1	190
Impôts différés passifs	8.2	-	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		112 814	93 154
Dettes financières courantes	9	11 293	242 243
Obligations locatives à moins d'un an	9	8 430	15 375
Provisions - courantes	11	43 698	27 495
Passifs sur contrats	5.4	65 915	74 662
Dettes fournisseurs		57 499	51 238
Avantages du personnel - courants	11	21 731	33 109
Autres passifs courants		60 077	55 663
Dettes d'impôt sur les sociétés		281	27
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		268 924	499 813
TOTAL PASSIF		331 101	314 925

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Nombre de titres en circulation	(montants en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Écarts actuariels	Réserve de conversion	TSSDI	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
131 465 716	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	131 907	1 042 010	(1 365 106)	(33 284)	(611)	-	(5 474)	(230 559)	-	(230 559)
	Résultat de la période			(45 852)					(45 852)		(45 852)
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt				(1 586)	(26)			(1 612)		(1 612)
	Résultat global de la période, net d'impôt			(45 852)	(1 586)	(26)			(47 464)	(0)	(47 465)
	Rémunération en actions			(101)					(101)		(101)
	Operations sur capital								-		-
	Obligations convertibles (MCB)								-		-
7 049	Achats/Ventes d'actions propres							90	90		90
	Autres variations			(9)					(9)		(9)
131 472 765	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	131 907	1 042 010	(1 411 068)	(34 870)	(637)	-	(5 384)	(278 042)	(0)	(278 042)
131 472 765	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	131 907	1 042 010	(1 411 068)	(34 870)	(637)	-	(5 384)	(278 042)	(0)	(278 042)
	Résultat global total de la période			119 936					119 936		119 936
	Autres éléments du résultat global, net d'impôt				3 343	35			3 378		3 378
	Résultat global de la période, net d'impôt			119 936	3 343	35			123 314	-	123 314
	Rémunération en actions								-		-
(97 174 357)	Operations sur capital	(131 568)	66 011	164 753			5 000		104 196		104 196
	Obligations convertibles (MCB)								-		-
(431 629)	Achats/Ventes d'actions propres							(105)	(105)		(105)
	Autres variations								-		-
33 866 779	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	339	1 108 021	(1 126 380)	(31 527)	(602)	5 000	(5 489)	(50 638)	-	(50 638)

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
RESULTAT NET		119 936	(45 852)
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition		51 231	48 183
Variation des provisions		28 386	7 934
Éléments de juste-valeur		(166 157)	4 286
Rémunérations en actions		-	(101)
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		7 094	268
Produits et charges d'intérêts	9	13 553	29 951
Charge d'impôt de l'exercice	11	(55)	12 432
Diminution (augmentation) des créances clients		(11 089)	3 552
Diminution (augmentation) des passifs sur contrat		7 532	(3 145)
Augmentation (diminution) des autres créances		(10 736)	(14 231)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		20 562	1 298
Augmentation (diminution) des autres dettes		(11 157)	(6 394)
Variation du besoin en fonds de roulement	2.1.4	(4 888)	(18 921)
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(2 822)	(8 894)
Impôt sur les sociétés encaissé (décaissé)		2 628	(1 374)
Autres entrées (sorties) de trésorerie dont restructuration		(22 308)	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		26 598	27 913
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.1.5	(19 963)	(20 437)
Acquisitions de titres de participations nettes de la trésorerie acquises et cessions de titres de participation		10 159	305
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(9 804)	(20 132)
Augmentation (diminution) de capital	13	42 647	-
Augmentation (diminution) des emprunts	9.5	(23 789)	(4 000)
Mouvements sur actions propres		-	-
Remboursement de la dette sur obligations locatives		(20 461)	(18 830)
Autres flux liés aux opérations de financement		(10)	(30)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(1 612)	(22 860)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		9	(14)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		15 190	(15 093)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		55 694	70 786
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	9.5	70 884	55 694

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1	Base de préparation des états financiers consolidés
NOTE 2	Notes annexes aux comptes consolidés
NOTE 3	Principes de consolidation
NOTE 6	Charges externes
NOTE 7	Charges de personnel
NOTE 8	Impôts sur les sociétés
NOTE 9	Trésorerie, endettement et instruments financiers
NOTE 10	Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital
NOTE 11	Provisions et autres passifs
NOTE 12	Dettes fournisseurs
NOTE 13	Capitaux propres et résultat par action
NOTE 14	Actions gratuites
NOTE 15	Information sur les parties liées
NOTE 16	Litiges, actifs et passifs éventuels
NOTE 17	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2024
NOTE 18	Périmètre de consolidation
NOTE 19	Honoraires des Commissaires aux comptes

NOTE 1. Base de préparation des états financiers consolidés

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

La Société est domiciliée au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France). La Société opère dans le secteur du marketing & de la communication digitale locale. Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la Bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ainsi que les notes y afférentes ont été établis sous la responsabilité de Maurice Lévy, Président-Directeur général de Solocal Group, et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Solocal Group en date du 18 février 2025.

Les comptes consolidés sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

1.1 Principes et méthodes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

1.2 Normes IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe).

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024

Nouvelles normes, amendements ou interprétations sans impact sur les comptes du Groupe

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».
- Modification d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur » ;
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives ».

1.2.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations en vigueur après la date de clôture

Application en 2025

- Modifications d'IAS 21 : « Absence de convertibilité ».

1.3 Autres informations

Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité significatifs.

Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2024 conformément aux normes IFRS conduit la Direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des jugements, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat.

ESTIMATIONS

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale portent sur les éléments suivants :

- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies ;
- méthode d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;

- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs ;
- détermination, dans le cadre des tests d'impairment des actifs non financiers, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés ;
- détermination du montant des flux de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois, dans le cadre de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- détermination du montant des pertes reportables activables au regard de l'estimation des profits taxables futurs ;
- évaluation à la juste-valeur des instruments de dette.

JUGEMENTS

Les jugements résultent de processus d'analyse destinés à qualifier des éléments, des transactions ou des situations. La révision d'un jugement constitue un changement d'estimation comptabilisé de manière prospective, sauf si cette révision constitue une correction d'erreur. Les jugements significatifs de la Direction Générale reposent sur les éléments suivants :

- absence de risque de continuité d'exploitation, notamment au regard des prévisions de trésorerie examinées par le Conseil d'administration du 18 février 2025 pour les 12 prochains mois ;
- appréciation des critères prévus par la norme IAS 38 permettant la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées au développement ;
- appréciation des incertitudes relatives à l'impôt exigible et de l'horizon de récupération des impôts différés actif ;
- affectation de certaines transactions par nature dans le compte de résultat.

La direction a réalisé ses estimations sur la base de l'expérience passée et sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations.

1.4 Événements significatifs de l'exercice

1.4.1 Restructuration financière du Groupe

Restructuration financière

À la suite de nombreuses discussions, Solocal Group a annoncé le 12 avril 2024 avoir signé un Accord de Principe avec la société Ycor, la plupart de ses créanciers obligataires (dont certains étaient les principaux actionnaires de la société) et RCF. Le 22 avril 2024, l'Assemblée unique des obligataires de Solocal Group a approuvé le projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée à 99,8 % des votes. Sous réserve de la levée d'un certain nombre de conditions suspensives, cet Accord de Principe prévoyait :

- un apport de 43 millions d'euros à la Société exclusivement en fonds propres dont (i) 25 millions d'euros via la souscription à une augmentation de capital en numéraire réservée à Ycor et (ii) d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) d'un montant total d'environ 18 millions d'euros ;
- l'apport en nature de l'intégralité des titres composant le capital social de la société Regicom Webformance SAS (« Regicom ») à la Société ;
- le remboursement partiel à hauteur de 20 millions d'euros, à la date de la réalisation effective des augmentations de capital et de l'émission de titres envisagées, d'une partie de la dette RCF existante avec une partie des produits des apports en fonds propres mentionnés ci-dessus ;
- une réduction massive du montant nominal de la dette obligataire brute existante (Obligations et Mini Bond incluant les intérêts dûs) de la Société de l'ordre de 85 % avec des modalités d'amortissement ou de conversion en capital différentes selon la nature des dettes réinstallées.

Les différentes augmentations de capital ont été réalisées au cours du mois de juillet 2024 et le règlement livraison des actions associées a eu lieu le 31 juillet (cf. communiqués de presse des 29 et 31 juillet 2024).

Nouvelle structure d'endettement

À l'issue de la restructuration financière la structure de l'endettement financier (hors IFRS 16) se décompose principalement ainsi :

EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTI EN TSSDI LE 31 JUILLET 2024

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la conversion en capital de la quasi-totalité du montant de l'emprunt obligataire et des intérêts courus. Un montant en principal de 5 millions dû au titre de l'emprunt obligataire non converti en capital a été converti en titres de dette super-subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) de droit français (article L. 228-97 du Code de commerce) (les « TSSDI »).

Les TSSDI ne portent pas intérêts.

Aucun paiement au titre des TSSDI ne pourra intervenir avant le complet paiement de l'intégralité des sommes dues au titre du Crédit RCF tel qu'amendé dans le cadre du Protocole de Conciliation 2024.

Aucun versement de dividendes ne pourra intervenir tant que les TSSDI n'ont pas été intégralement remboursés.

Ces TSSDI sont considérés comme des éléments de capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

MINI BOND

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la réinstallation du Mini Bond pour un montant de 21 348 687,75 € (incluant la capitalisation d'une partie des intérêts dus pendant les négociations). Les principaux termes du Mini Bond sont désormais les suivants :

- **maturité** : 15 mars 2029 si l'EBITDA du Groupe est supérieur à 130 millions d'euros en 2027. Si tel n'était pas le cas, extension jusqu'en 15 mars 2031 avec un remboursement à hauteur de 1/3 le 15 mars 2029, 1/3 le 15 mars 2030 et 1/3 le 15 mars 2031 ;
- **montant** : 21 348 687,75 € ;
- **intérêts** : Euribor 12 Mois + 5 %, capitalisés les 15 mars de chaque année à partir de 15 mars 2026 et jusqu'à maturité.

Engagements financiers :

- Le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1.
- Le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense) doit être supérieur à 3,0:1.
- Et si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries).

Cotation : cotation sur Euronext.

RCF

Dans le cadre de la restructuration financière finalisée le 31 juillet 2024, la facilité de crédit revolver a été remboursée partiellement à hauteur de 20 millions d'euros. Le montant résiduel, entièrement tiré, est donc de 14 millions d'euros depuis cette date certaines modalités ont été modifiées. Les principales caractéristiques du RCF sont désormais les suivantes :

- **maturité** : 30 septembre 2026 ;
- **montant** : 14 millions d'euros ;
- **amortissement** : 4 remboursements de 3,5 millions d'euros chacun effectués en mars 2025, septembre 2025, mars 2026 et septembre 2026 ;
- **intérêts** : Euribor 3 Mois + 8,5 %, payés en cash trimestriellement (30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin).

Engagements financiers : Identiques à ceux du Mini Bond

Signature d'un accord sur le bail de Citylights 2

Concomitamment à la restructuration financière et capitalistique du Groupe, Solocal a mené une étude en vue d'optimiser et de rationaliser l'utilisation des locaux avec l'objectif de réduire les surfaces louées.

La Société est entrée en discussion avec le bailleur de son siège social situé à Boulogne-Billancourt. Le Groupe était engagé dans un contrat de bail d'une durée ferme de 10 ans jusqu'en mai 2026. À la suite des échanges entretenus avec le bailleur, un accord a été trouvé sur le bail selon les principales modalités suivantes :

- révision à la baisse des surfaces louées à compter du 1^{er} janvier 2025 d'environ deux tiers, soit une économie en termes de trésorerie de l'ordre de 14,4 millions d'euros par an (y compris les charges locatives et taxes) ;

- réengagement de location de ces surfaces revues pour une durée ferme de 6 ans ;
- indemnisation du bailleur de la franchise de loyer consentie initialement au prorata temporis.

La condition suspensive à cette renégociation était l'aboutissement du processus de restructuration financière du Groupe. Cette condition a été levée fin juillet 2024 comme mentionné précédemment.

Cet accord a été analysé comme une modification du contrat de bail existant au sens de la norme IFRS 16 et les impacts de cette renégociation sont les suivants :

- réduction du droit d'utilisation et de la dette de loyer de 69 %, correspondant au prorata de la surface restituée, en date du 31 décembre 2024 ;
- versement d'une indemnité forfaitaire de remise en état des surfaces rendues ;
- ajustement de la dette de location à la valeur actualisée des paiements de loyers jusqu'en mai 2026.

Cette opération a généré une charge non récurrente nette de 2,1 millions d'euros en 2024.

Évolution de la gouvernance du Groupe

Le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration ») est désormais composé comme suit :

- M. Maurice Lévy, Président-Directeur général de la Société ;
- Mme Marguerite Bérard, administratrice indépendante proposée par Ycor et Vice-Présidente du Conseil d'administration ;
- M. Julien-David Nitlech, Administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Cédric O, Administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Alexandre Fretti, Administrateur indépendant ;
- Mme Delphine Grison, Administratrice indépendante ;
- Mme Marie-Christine Levet, Administratrice indépendante ;
- M. Alexandre Falkenstein, Administrateur représentant les salariés.

M. Maurice Lévy, Julien-David Nitlech, Cédric O et Mme Marguerite Bérard ont été cooptés par le Conseil d'administration à la suite des démissions de David Amar, Cédric Dugardin, Bruno Guillemet, Philippe Mellier, Ghislaine Mattlinger et Sophie Sursock. La ratification de ces cooptations aura lieu lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires de la Société.

1.5 Continuité d'exploitation

Compte tenu des prévisions de trésorerie établies par Solocal pour les 12 prochains mois, les comptes consolidés et annuels 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Au 31 décembre 2024, la position de trésorerie du Groupe s'élève à 70,9 millions d'euros.

1.6 Présentation des états financiers consolidés

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance correspondant au résultat opérationnel avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

NOTE 2. Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes gammes de produits, la Direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

2.1.1 Carnet de commandes et ventes

Le carnet de commandes correspond aux ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement seule la période d'engagement en cours est considérée.

Concernant les ventes, il s'agit des prises de commandes réalisées par la force de vente y compris le renouvellement des produits en abonnement, et devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients. Les ventes sont nettes des annulations.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
CARNET DE COMMANDES DEBUT DE PERIODE	194,1	221,6
Ventes (hors Regicom)	307,6	339,1
Annulations	(12,8)	(6,9)
Chiffre d'affaires (hors Regicom)	(318,3)	(359,7)
Carnet de commandes Regicom	39,2	
CARNET DE COMMANDES FIN DE PERIODE (INCL. REGICOM)	209,6	194,1

Le carnet de commandes au 31 décembre 2024 se déversera en chiffre d'affaires selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	2026	2027	2028	Total
Déversement du chiffre d'affaires	67,1	51,5	36,5	20,6	27,5	4,5	1,8	209,6

2.1.2 EBITDA

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement aux impacts de la renégociation du bail des locaux du siège de la société pour un montant de 2,1 millions d'euros (cf. note 1.4) et à des frais engagés dans le cadre de la restructuration du Groupe.

Pour 2024, l'EBITDA récurrent du groupe s'élève à 44,4 millions d'euros et représente 13,2% du chiffre d'affaires du groupe. Au 31 décembre 2023, l'EBITDA récurrent du groupe s'élevait à 63,5 millions d'euros (17,6% du chiffre d'affaires) soit une baisse de 37,7% sur la période.

2.1.3 Marge brute

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023	Variation
Chiffre d'affaires	334,5	359,7	- 7,0 %
Masse salariale	(12,8)	(15,0)	- 14,7 %
Charges externes	(28,1)	(28,9)	- 2,6 %
Total coûts variables	(40,9)	(43,9)	6,8 %
MARGE BRUTE	293,6	315,8	- 7,0 %
	87,8 %	87,8 %	

2.1.4 Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
+ Créances clients nettes	53,2	44,2
+ Autres actifs courants	16,4	20,9
+ Charges constatées d'avance	2,3	4,3
- Passifs sur contrats	(65,9)	(74,7)
- Dettes fournisseurs	(57,5)	(51,2)
- Autres passifs courants	(80,8)	(87,6)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(132,4)	(144,2)

2.1.5 Investissements comptabilisés sur l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Logiciels développés en interne	18,9	20,7
Investissements incorporels et corporels	0,5	1,0
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	19,5	2,2
INVESTISSEMENTS COURANTS	38,9	23,9

2.2 Information par secteur

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la Direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Le Groupe ne dispose que d'un seul secteur opérationnel. Il s'agit du secteur Digital dont l'activité a généré un chiffre d'affaires de 334,5 millions d'euros sur l'année 2024.

Il se décompose ainsi :

- l'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, prise de rendez-vous, Click & Collect...).

Connect représente un chiffre d'affaires de 90,4 millions d'euros sur l'exercice 2024 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique ;

- l'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement et représente un chiffre d'affaires de 186,6 millions d'euros sur l'exercice 2024 ;

- s'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 57,4 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les grands comptes à réseaux.

Depuis le 31 juillet 2024, le périmètre Solocal Group intègre Regicom. Tous les chiffres et indicateurs présentés incluent Regicom, sauf lorsqu'il est mentionné à Périmètre Constant (qui signifie le périmètre de Solocal excluant Regicom). À Périmètre Constant, Solocal Group a généré un chiffre d'affaires de 318,3 millions d'euros.

2.2.1 Par gammes de produits

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des gammes de produits :

Chiffre d'affaires par gammes de produits

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023	Variation
Offre Connect	90,4	98,6	-8,3 %
Offre Booster	186,6	204,3	- 8,7 %
Sites Internet	57,4	56,8	1,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	334,5	359,7	- 7,0 %

Le chiffre d'affaires de Regicom a été ventilé sur les 3 offres.

Dans le cadre de la communication du chiffre d'affaires, la Direction a retenu la décomposition par gammes de produits comme axe d'analyse de l'activité.

2.2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs employés sont présentés par zone en valeurs nettes.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Chiffre d'affaires	334,5	359,7
- France	334,5	359,7
- Autres	-	0,0
Actifs	331,1	314,9
- France	329,1	311,2
- Autres	2,0	3,7

NOTE 3. Principes de consolidation

3.1 Analyse du contrôle

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne détient aucune participation non contrôlée en 2024 sur laquelle il exerce une influence notable.
- Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.
- L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.
- Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies, s'il est significatif, est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

- Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.
- La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

2024

Dans le cadre de la restructuration financière du Groupe, la société Ycor a réalisé en date du 31 juillet 2024, un apport en nature à la société Solocal Group de l'intégralité des actions de la société REGICOM WEBPERFORMANCE (« REGICOM »), en échange d'actions de la société Solocal Group.

La société REGICOM est intégrée globalement dans les comptes consolidés depuis le 31 juillet 2024.

2023

Néant.

NOTE 4. Immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

4.1 Goodwills nets

Au 31 décembre 2024, l'intégralité des goodwills se trouve allouée au secteur Digital, seul secteur opérationnel du Groupe qui est le niveau auquel ces derniers sont suivis par le management.

L'évolution de la valeur nette des goodwills s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Solde en début d'exercice	86 489	86 489
Acquisitions/cessions	12 289	-
Variation de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	-	-
Reclassements et autres	-	-
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	98 778	86 489

L'augmentation des goodwills nets correspond à l'acquisition par apport en nature de la société REGICOM. L'entité a été intégrée le 31 juillet 2024.

Les normes IFRS interdisent l'amortissement du goodwill et rendent obligatoire la conduite de tests de dépréciation à chaque arrêté de comptes et à chaque constatation d'un indice de perte de valeur.

Le travail d'évaluation des actifs et passifs acquis a été initié à la date d'acquisition, présenté ci-dessous, conduisant à un Goodwill provisoire de 12 289 milliers d'euros :

(en milliers d'euros)	Montant à date d'acquisition
Prix d'acquisition	35 000
Actifs corporels	2 995
Actifs incorporels	444
Autres actifs non-courants	167
Impôts différés – Actif	7 052
Trésorerie	10 159
Dettes financières	(7 186)
Provisions	(2 595)
Besoin en fonds de roulement	(539)
Actif net acquis	10 497
Relations clients	14 297
Marques	1 988
Impôts différés – Passif	(4 071)
GOODWILL	12 289

La valeur des goodwills, hors REGICOM pour cette première année, a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 2,0% et d'un taux WACC de 14,2%.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont :

- du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA, le taux de pénétration des offres, ainsi que la maîtrise du taux de non-renouvellement des produits en abonnement ;
- des coûts, avec notamment le niveau des coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des clients ainsi qu'au positionnement de la concurrence ;
- du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies et de la concurrence.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité :

- la juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières ;
- la valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés incluant le goodwill. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe jusqu'à 2027 à savoir :
 - les flux de trésorerie découlant du dernier plan d'affaires mis à jour amendé du current trading, des décalages constatés ou inflexions décidées dans la mise en œuvre de ce plan,
 - le flux terminal est déterminé par application d'un taux de croissance perpétuelle,
 - l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité du Groupe et à sa situation financière particulière.

En termes de sensibilité, une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation, une baisse de 100 points de base du taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1 % du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

Les variations de ces indicateurs qui conduiraient, seules ou combinées, à déprécier le goodwill historique ne correspondent pas à des hypothèses considérées raisonnablement possibles par la direction.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les licences et brevets, les développements ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder cinq ans.

Immobilisations incorporelles au titre des développements

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever le projet de développement à son terme ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de développement.

Il est à noter que la détermination des coûts qui remplissent ces critères requiert des jugements et des estimations. Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas 3 ans.

La valeur nette comptable des frais de développement immobilisés au 31 décembre 2024 représente 28,2 millions d'euros.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/2023		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	521 822	(493 594)	28 228	521 711	(476 531)	45 180
Autres immobilisations incorporelles	26 463	(9 380)	17 084	6 853	(5 600)	1 253
TOTAL	548 285	(502 974)	45 311	528 564	(482 130)	46 433

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Solde en début d'exercice	46 433	61 480
Acquisitions	-	-
Immobilisations générées en interne*	18 969	20 746
Effet des variations de périmètre	16 729	-
Écarts de conversion	-	-
Reclassements	-	(25)
Cessions et amortissements accélérés	(5 806)	(38)
Dotation aux amortissements	(31 014)	(35 730)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	45 311	46 433
* Concerne l'ensemble des frais de développement activés.		

L'effet des variations de périmètre, pour un montant de 16 729 milliers d'euros en 2024, correspondant intégralement à la juste-valeur des actifs acquis à la suite de l'acquisition de la société REGICOM, et se décompose comme suit :

- relations clients : 14 297 milliers d'euros, cet actif s'amortit sur une durée de 8 années ;
- marque : 1 988 milliers d'euros non amortissable.

La juste-valeur des relations clients a été déterminée selon la méthode des surprofits et des hypothèses suivantes :

- chiffre d'affaires liés aux relations clients ;
- taux d'attrition de 8,0 % ;
- taux d'actualisation de 11,8 %.

La juste-valeur de la marque a été déterminée selon la méthode des « Relief from Royalties », consistant à actualiser les redevances prévisionnelles qui seraient versées en cas de licence calculées selon le chiffre d'affaires. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- chiffre d'affaires : revenus projetés jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- taux de redevance de 0,5 % avant impôt, en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- taux d'actualisation de 13,3 %.

4.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 16. La norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

Le périmètre des contrats est revu de manière systématique en réappréciant, pour chacun d'eux, l'existence d'une location selon les critères de la norme et en excluant, en application des options prévues par la norme, les locations de moins de douze mois qui ne comprennent pas d'option d'achat et les locations d'actifs de faible valeur (inférieur à 5 milliers d'euros), les redevances de ces dernières étant comptabilisées en charges.

Le montant du passif est ainsi sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension selon les types de contrats, sauf cas particulier pour lequel le Groupe a la certitude raisonnable que l'option de prolongation ou de résiliation sera exercée.

Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa duration, et du risque de crédit de l'entité correspondant à celui du Groupe pour cette même référence de duration. Les taux d'actualisation ont été calculés sur la duration résiduelle de chaque contrat.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 5 à 10 ans pour les droits d'utilisation (durée du bail), 3 ans pour le matériel informatique et entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/2023		
	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Valeur nette
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	90 706	(58 866)	31 841	101 324	(65 298)	36 026
Matériels informatiques	20 607	(19 396)	1 211	39 573	(37 952)	1 620
Autres immobilisations corporelles	49 429	(45 830)	3 599	58 598	(50 972)	7 626
TOTAL	160 742	(124 092)	36 650	199 495	(154 222)	45 273

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location correspondent principalement au bail de Citylights (siège social du groupe) pour lequel un avenant a été signé le 19 décembre 2024 et dont les principaux termes sont exposés dans le paragraphe 1.4 Evénements significatifs de l'exercice et en particulier «Signature d'un accord sur le bail de Citylights 2". Les autres droits d'utilisation sont constitués des baux afférents aux autres sites de Solocal ainsi que de la flotte automobile.

Les autres immobilisations sont principalement composées, pour leurs valeurs nettes, des agencements et installations (2,7 millions d'euros) et du mobilier & matériels de bureau (0,9 million d'euros).

Au 31 décembre 2024, une dépréciation sur immobilisations corporelles a été comptabilisée, pour un montant de 1,1 millions d'euros.

De plus, le Groupe a procédé à des mises au rebut d'installations générales pour un montant de 1,3 millions d'euros, suite à la restitution des surfaces louées du bail Citylights 2.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Solde en début d'exercice	45 273	53 266
Acquisitions	9 955	10 622
Immobilisations générées en interne	-	-
Effet des variations de périmètre	2 995	-
Écarts de conversion	83	(7)
Reclassements	(13)	27
Cessions, amortissements accélérés et mises au rebut	(2 479)	(298)
Dotation aux amortissements	(19 164)	(18 337)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	36 650	45 273

NOTE 5. Ventes

5.1 Chiffre d'affaires

Le groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale sous forme digitale. L'activité Digital comprend différents types d'offres regroupées au sein de trois gammes de produits : Connect, Booster et les Sites internet.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction de la nature de la prestation et donc du type de produits. Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 334,5 millions d'euros contre 359,7 millions d'euros en 2023.

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, conformément à la norme IFRS 15. À l'exception de notre gamme de sites, sur laquelle nous identifions deux obligations de performance, l'ensemble des autres produits ne sont soumis qu'à une seule obligation.

Les offres du groupe Solocal sont regroupées en deux grandes catégories de services :

- les produits liés aux services digitaux à travers :
 - l'offre Connect et le produit référencement prioritaire (comprise dans l'offre Booster) proposés sur une période de 12 à 24 mois renouvelable,
 - l'offre résiduelle Booster proposée sur une période de 3 à 12 mois renouvelable ou sur un mode campagne ;
- les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période initiale de 12 ou 24 mois.

Reconnaissance du chiffre d'affaires par catégories de services

Catégorie « Services digitaux »

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue de manière continue.

Catégorie « Sites »

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. frais techniques : Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception à compter de la date de vente, c'est-à-dire à partir du début de création du site (reconnaissance à l'avancement) ;
2. hébergement & maintenance (appelés frais d'espace) : Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois. La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement à compter de la date de livraison du site au client.

5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Créances clients brutes	98 397	73 562
Pertes de crédits attendus	(45 215)	(29 321)
CREANCES CLIENTS NETTES	53 182	44 241

Les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	98 397	26 429	4 626	2 804	2 589	5 320	8 423	48 206
Pertes de crédits attendus	(45 215)	(720)	(169)	(125)	(143)	(2 070)	(5 524)	(36 464)
CREANCES CLIENTS NETTES AU 31 DECEMBRE 2024	53 182	25 709	4 457	2 679	2 446	3 250	2 899	11 742
(en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	73 562	24 619	5 055	2 348	1 578	2 820	4 825	32 317
Pertes de crédits attendus	(29 321)	(411)	(89)	(44)	(33)	(1 140)	(3 177)	(24 427)
CREANCES CLIENTS NETTES AU 31 DECEMBRE 2023	44 241	24 208	4 966	2 304	1 545	1 680	1 648	7 890

Le portefeuille de créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important.

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, une revue des créances clients a été réalisée pour identifier celles qui présentent un risque de non-recouvrement. Au cas par cas, des dépréciations de créances clients, présentées sous le libellé pertes de crédits attendus, ont été comptabilisées dans les comptes en fonction de l'ancienneté des créances, de statistiques historiques ou d'informations communiquées par les agences de crédit.

Les pertes sur créances irrécouvrables demeurent à un niveau faible, avec un taux de dépréciation nette par rapport au chiffre d'affaires de 2,6% en 2024 en légère diminution par rapport à 2023 (3%).

5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composés principalement de la TVA à recevoir au 31 décembre 2024.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
TVA à recevoir	10 326	13 281
Divers État à recevoir	0	1 606
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	752	3 982
Autres actifs courants	5 348	2 000
TOTAL	16 426	20 869

5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi, il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne.

Les passifs sur contrats s'élèvent à 65,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 74,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

NOTE 6. Charges externes

Les charges externes s'élèvent à 140,4 millions d'euros en 2024. Malgré un strict contrôle des coûts, l'augmentation de 20,6 millions d'euros par rapport à 2023 s'explique par l'intégration de la société Regicom et l'augmentation des provisions pour dépréciations des créances clients résultant d'un environnement économique se dégradant et la mise en place d'un nouveau système d'informations qui a retardé le processus de relance des clients entraînant le vieillissement de ces créances ainsi que de l'augmentation des litiges.

NOTE 7. Charges de personnel

7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s’élèvent à 149,7 millions d’euros sur 2024 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d’euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Effectif moyen (équivalent temps plein)	2 159	2 237
Salaires et charges, dont :	147 759	174 336
- Traitements et salaires	100 823	118 465
- Charges sociales	41 632	49 534
- Taxes sur les salaires, intérim et autres	5 304	6 337
Rémunération en actions	-	(101)
Participation des salariés ⁽¹⁾	1 903	2 083
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	149 662	176 319
(1) Y compris forfait social.		

7.2 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d’administration de Solocal Group ou du Comité exécutif de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les Administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d’administration de Solocal Group.

(en milliers d’euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Avantages à court terme ⁽¹⁾	3 221	2 992
dont charges patronales	995	932
Avantages postérieurs à l’emploi ⁽²⁾	518	302
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	17	10
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	225	13
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	0	31
TOTAL	3 756	3 348
(1) Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.		
(2) Pensions, retraites, autres prestations.		
(3) Congés liés à l’ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).		
(4) Indemnités de départ et clause de non-concurrence, charges sociales incluses.		
(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d’actions.		

7.3 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2024 sont les membres du Conseil d’administration, y compris le Directeur général et les membres du Comité exécutif. Solocal Group n’a pas de parties liées autres que celles réalisées avec ses dirigeants et administrateurs.

NOTE 8. Impôts sur les sociétés

8.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Résultat net des activités avant impôt	119 777	(33 422)
Taux légal d'imposition en France	25,83 %	25,83 %
IMPOT THEORIQUE	(30 933)	8 631
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères	-	-
Filiales étrangères – différences de taux d'imposition	40	9
Rémunération en actions	-	26
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(510)	(730)
Non-reconnaissance d'impôts différés au cours de la période	(11 469)	(7 397)
Dépréciation des impôts différés	-	(13 214)
Autres produits non taxables et charges non déductibles	43 031	242
IMPOT EFFECTIF	159	(12 430)
dont impôt courant (hors CVAE)	(306)	417
dont CVAE	(688)	(984)
dont impôt différé	1 153	(11 863)
Taux d'imposition effectif (hors impôts différés)	0,8 %	- 1,7 %
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	- 0,1 %	- 37,2 %

La position d'impôt différé actif nette a été entièrement dépréciée en 2023, et seule celle de la société REGICOM, reconnue en 2024 dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, figure désormais au bilan.

8.2 Impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Indemnités de départ en retraite	13 471	12 775
Participation des salariés	173	173
Provisions non déductibles	148	-
Reports déficitaires	31 558	27 872
Charges financières	11 655	11 655
Autres différences	1 370	1 810
Dépréciation des impôts différés	(39 314)	(39 314)
SOUS-TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	19 061	14 971
Autres différences	(5 769)	(1 884)
Amortissements à caractère fiscal	(10 308)	(13 087)
SOUS-TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	(16 077)	(14 971)
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS/(PASSIFS), NETS	2 983	-

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement sur les 5 prochains exercices, ce qui correspond à la durée de recouvrement des actifs d'impôt différé sur les déficits reportables, compte tenu des projections de la Direction. Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a reconnu un actif d'impôt différé relatif aux déficits fiscaux reportables de la société Regicom pour un montant de 3,7 millions d'euros.

Le stock de déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 132 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il s'élevait à 112 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'impôt encaissé au cours de l'exercice 2024 est de 2,6 millions d'euros (hors CVAE) contre un décaissement de -1,4 millions d'euros en 2023

NOTE 9. Trésorerie, endettement et instruments financiers

9.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts, les créances clients et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes fournisseurs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

9.2 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à IFRS 9, le classement des actifs financiers est fondé sur deux évaluations :

- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ;
- le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier.

Évaluation au coût amorti

La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose de :

- créances clients résultant du chiffre d'affaires facturé. Leur coût amorti correspondant à leur valeur nominale à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif ;
- trésorerie : c'est-à-dire les caisses et dépôts à vue et équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable.

Les actifs financiers et placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition sont mesurés au coût amorti et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier ou un placement à court terme est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

Évaluation à la juste valeur par le compte de résultat

La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la vente d'actifs financiers (le « critère du modèle économique »).

Il s'agit d'actifs financiers détenus à des fins de placement, comptabilisés à l'actif entre les dates d'achat et de vente et dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier selon les prix de marché publiés à la date de clôture. La catégorie de la juste valeur par le résultat inclut également des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme.

9.3 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

9.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Gain net sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres	143 959	-
GAIN PROVENANT DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE	143 959	-
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	304	153
Dividendes reçus	-	16
PRODUITS FINANCIERS	304	168
Intérêts sur dettes financières	(7 049)	(31 287)
Autres frais & honoraires financiers	(21)	(3 366)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(1 802)	(2 066)
CHARGES FINANCIERES	(8 871)	(36 719)
Gain (perte) de change	(7)	(5)
RESULTAT FINANCIER	135 385	(36 556)
<i>(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite.</i>		

Le gain net sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres, pour un montant de 144 millions d'euros en 2024, correspond à la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments, représentant un gain financier non monétaire de 174 millions d'euros, net des frais de la restructuration financière de -13,3 millions d'euros, de l'amortissement du coût de la dette préexistante pour -7,9 millions d'euros et des intérêts 2024 relatifs au Bond pour -9 millions d'euros qui ont été capitalisés

9.5 Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Équivalents de trésorerie	-	0
Trésorerie	70 884	55 694
Trésorerie brute	70 884	55 694
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie nette	70 884	55 694
Valeur nominale des emprunts obligataires	21 349	195 432
Juste valeur des financements	-	(16 937)
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	14 000	34 000
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des dettes	-	(4 074)
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux d'intérêt effectif	-	13 148
Autres emprunts	8 064	7 000
Intérêts courus non échus sur emprunts	840	16 624
Compléments de prix sur acquisition de titres	-	-
Autres	49	50
Dettes financières courantes et non courantes	44 302	245 243
Obligations locatives courantes et non courantes	36 332	49 931
Endettement financier brut	80 634	295 174
<i>dont courant</i>	19 723	257 618
<i>dont non courant</i>	60 911	37 556
Endettement net	9 750	239 480
ENDETTEMENT NET DU GROUPE CONSOLIDE	9 750	239 480

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie brute s'élève à 70,9 millions d'euros contre 55,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Évolution des passifs issus des activités de financement

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2023	Flux de trésorerie		Variations « non cash »							Exercice clos le 31/12/2024
		Entrées	Sorties	Opérations en capital ⁽¹⁾	Variations de périmètre	Intérêts ⁽²⁾	Juste valeur	IFRS 16	Frais d'émission d'emprunt	Autres variations	
Emprunts obligataires	205 053	-	-	(200 602)	-	10 682	-	-	6 979	-	22 113
Ligne de crédit revolving	33 141	-	(20 025)	-	-	4	-	-	884	-	14 004
Autres emprunts bancaires	6 999	-	(3 764)	-	4 826	74	-	-	-	-	8 136
Obligations locatives	49 931	-	(20 461)	-	2 360	-	-	4 502	-	-	36 332
Autres	50	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	49
TOTAL PASSIFS ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	295 174	-	(44 250)	(200 602)	7 186	10 760	-	4 502	7 863	(1)	80 633

(1) Le montant indiqué en Opération en capital se décompose comme suit :

- 176 690 milliers d'euros du nominal du Bond,
- 23 912 milliers d'euros au titre des échéances d'intérêts non payées (juin 2023 à juin 2024) et capitalisés,

Ce montant intègre 5 000 milliers d'euros correspondant à des TSSDI comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2024.

(2) Les intérêts des emprunts obligataires sont décomposés comme suit :

- 9,0 millions d'euros sur le Bond,
- 1,0 millions d'euros sur le Mini-Bond,
- 0,7 millions d'euros d'intérêts PIK Mini-Bond capitalisable.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2022	Flux de trésorerie		Variations « non cash »						Exercice clos le 31/12/2023
		Entrées	Sorties	Opérations en capital	Autres variations	Intérêts	Juste valeur	IFRS 16	Frais d'émission d'emprunt	
Emprunts obligataires	184 430	-	(4 420)	-	-	25 043	-	-	-	205 053
Ligne de crédit revolving	33 374	-	(4 031)	-	-	3 798	-	-	-	33 141
Autres emprunts bancaires	11 000	-	(4 443)	-	-	442	-	-	-	6 999
Obligations locatives	60 036	-	(18 830)	-	-	-	-	8 725	-	49 931
Autres	30	-	-	-	20	-	-	-	-	50
TOTAL PASSIFS ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	288 870	-	(31 724)	-	20	29 283	-	8 725	-	295 174

EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTI EN TSSDI LE 31 JUILLET 2024

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la conversion en capital de la quasi-totalité du montant de l'emprunt obligataire et des intérêts courus. Un montant en principal de 5 millions dû au titre de l'emprunt obligataire non converti en capital a été converti en titres de dette super-subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) de droit français (article L. 228-97 du Code de commerce) (les « TSSDI »).

Les TSSDI ne portent pas intérêts.

Aucun paiement au titre des TSSDI ne pourra intervenir avant le complet paiement de l'intégralité des sommes dues au titre du Crédit RCF tel qu'amendé dans le cadre du Protocole de Conciliation 2024.

Aucun versement de dividendes ne pourra intervenir tant que les TSSDI n'ont pas été intégralement remboursés.

Ces TSSDI sont considérés comme des éléments de capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

MINI BOND

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la réinstallation du Mini Bond pour un montant de 21 348 687,75 euros (incluant la capitalisation d'une partie des intérêts dus pendant les négociations). Les principaux termes du Mini Bond sont désormais les suivants :

- **maturité** : 15 mars 2029 si l'EBITDA du Groupe est supérieur à 130 millions d'euros en 2027. Si tel n'était pas le cas, extension jusqu'en 15 mars 2031 avec un remboursement à hauteur de 1/3 le 15 mars 2029, 1/3 le 15 mars 2030 et 1/3 le 15 mars 2031 ;
- **montant** : 21 348 687,75 € ;
- **intérêts** : Euribor 12 Mois + 5 %, capitalisés les 15 mars de chaque année à partir de 15 mars 2026 et jusqu'à maturité.

Engagements financiers :

- Le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) doit être inférieur à 3,5.
- Le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée), doit être supérieur à 3,0.
- Et si le ratio de levier financier net consolidé excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) concernant Solocal Group et ses Filiales sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales.

Cotation : cotation sur Euronext.

RCF

Dans le cadre de la restructuration financière finalisée le 31 juillet 2024, la facilité de crédit revolver a été remboursée partiellement à hauteur de 20 millions d'euros. Le montant résiduel, entièrement tiré, est donc de 14 millions d'euros depuis cette date certaines modalités ont été modifiées. Les principales caractéristiques du RCF sont désormais les suivantes :

- **maturité** : 30 septembre 2026 ;
- **montant** : 14 millions d'euros ;
- **amortissement** : 4 remboursements de 3,5 millions d'euros chacun effectués en mars 2025, septembre 2025, mars 2026 et septembre 2026 ;
- **intérêts** : Euribor 3 Mois + 8,5 %, payés en cash trimestriellement (30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin).

Engagements financiers : Identiques à ceux du Mini Bond

Instruments financiers inscrits au bilan

Exercice clos le 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs financiers non courants	4 382	293	4 089	-	4 382	-
Créances clients nettes	53 182	-	53 182	-	53 182	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	70 884	-	70 884	70 884	-	-
ACTIFS FINANCIERS	128 449	293	128 155	70 884	57 565	-
Dettes financières non courantes	33 009	-	33 009	21 349	11 660	-
Dettes financières courantes	11 293	-	11 293	-	11 293	-
Dettes fournisseurs	57 499	-	57 499	-	57 499	-
PASSIFS FINANCIERS	101 801	-	101 801	21 349	80 452	-

Exercice clos le 31/12/2023 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs financiers non courants	7 866	293	7 573	-	7 866	-
Créances clients nettes	44 241	-	44 241	-	44 241	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	55 694	-	55 694	55 694	-	-
ACTIFS FINANCIERS	107 801	293	107 508	55 694	52 107	-
Dettes financières non courantes	3 000	-	3 000	-	3 000	-
Dettes financières courantes	242 243	-	242 243	205 024	37 219	-
Dettes fournisseurs	51 238	-	51 238	-	51 238	-
PASSIFS FINANCIERS	296 481	-	296 481	205 024	91 457	-

Exercice clos le 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 31/12/2024	Valeur de marché	Courant	Non-courant						Total
				À un an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus	Total Non courant	
Mini Bond	21 349	n.a.	-	-	-	-	-	21 349	-	21 349	21 349
Prêt bancaire Atout	3 889	n.a.	-	2 222	1 667	-	-	-	-	1 667	3 889
Prêts Garantis par l'État	4 175	n.a.	-	1 990	1 473	712	-	-	-	2 185	4 175
Ligne de crédit revolving (RCF)*	14 000	n.a.	-	7 000	7 000	-	-	-	-	7 000	14 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	43 412		-	11 212	10 140	712	-	21 349	-	32 200	43 412
Intérêts courus non échus sur emprunts	840	n.a.	-	76	-	-	-	764	-	764	840
Autres	49	n.a.	-	4	-	-	-	-	45	45	49
Obligations locatives	36 332	n.a.	-	8 430	9 407	2 116	1 244	1 001	14 134	27 902	36 332
DETTES FINANCIERES ET DERIVES COURANTS	80 634		-	19 722	19 547	2 828	1 244	23 114	14 179	60 911	80 634

Exercice clos le 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 31/12/2023	Valeur de marché	Courant	Non-courant						Total
				À un an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus	Total Non courant	
Emprunt obligataire	176 690	20 %	35 338	176 690	-	-	-	-	-	-	176 690
Mini Bond	18 742	n.a.	-	18 742	-	-	-	-	-	-	18 742
Prêt bancaire Atout	7 000	n.a.	-	4 000	3 000	-	-	-	-	3 000	7 000
Ligne de crédit revolving (RCF)*	34 000	n.a.	-	34 000	-	-	-	-	-	-	34 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	236 432		35 338	233 432	3 000	-	-	-	-	3 000	236 432
Intérêts courus non échus sur emprunts	16 624	n.a.	-	16 624	-	-	-	-	-	-	16 624
Autres	80	n.a.	-	-	-	-	-	-	50	50	50
Obligations locatives	49 931	n.a.	-	15 404	18 337	7 945	1 613	895	5 737	34 527	49 931
DETTES FINANCIERES ET DERIVES COURANTS	303 067		35 338	265 460	21 337	7 945	1 613	895	5 787	37 577	303 037

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

NOTE 10. Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, principalement en ce qui concerne les évolutions des taux d'intérêt, ainsi que l'exposition du Groupe Solocal aux risques correspondants.

Risque de taux de change

Le groupe Solocal estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

Risque de taux d'intérêt

Le groupe Solocal est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire et obligataire est à taux variable.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire et obligataire du Groupe figurent en note 9.5.

Risque de liquidité

Le groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Risque de crédit

Le Groupe Solocal entretient des relations avec un grand nombre de contreparties parmi lesquelles les plus nombreuses sont ses clients. Au 31 décembre 2024, le montant total des créances clients nettes de dépréciations s'élevait à 53,2 millions d'euros. Ces créances sont détaillées par échéance (Cf. Note 5.2). L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée aux caractéristiques individuelles de ses clients. Le défaut de l'un des clients est susceptible d'entraîner une perte financière limitée du fait d'en cours moyen faible par client.

Risque de contrepartie

Le Groupe Solocal n'est pas exposé au risque de financement étant donné qu'il n'a pas de placements ou d'instruments de couvertures de taux sur l'année 2024.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe Solocal dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Risque actions

Le groupe Solocal estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

NOTE 11. Provisions et autres passifs

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'évolution des provisions pour avantage du personnel et des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de la période	Reprise de la période (provision non utilisée)	Reprise de la période (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin de période
Provisions pour restructuration (2018)	1 645	-	-	(343)	-	1 302
Provisions pour litiges sociaux*	23 460	8 032	(5 538)	(2 989)	20	22 985
Autres provisions pour risques	2 641	16 974	(221)	(104)	125	19 415
TOTAL PROVISIONS	27 746	25 006	(5 759)	(3 436)	145	43 702
- dont non courant	99	-	-	-	(99)	-
- dont courant	27 646	25 006	(5 759)	(3 436)	245	43 702
* La dotation de l'exercice concerne divers litiges sociaux et fiscaux qui ont fait l'objet d'une analyse individuelle par la Société et ses conseils et une couverture à hauteur de l'appréciation du risque.						

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lequel il est impliqué s'élève à 43,7 millions d'euros contre 27,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (procédures judiciaires en cours avec des fournisseurs et partenaires, procédures arbitrales et administratives en cours). Le Groupe considère que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours est de nature à lui causer un préjudice sérieux.

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover font l'objet d'un nouveau calcul tous les trois ans en ne retenant, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover. La mise à jour de ce taux a été réalisée en 2021.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Impact sur les états financiers du 31 décembre 2024

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact positif net d'impôt différé de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2024 s'élève à 3,15% conformément aux conditions réelles de marché (taux iBoxx AA10+). Le taux d'actualisation était identique au 31 décembre 2023.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

Le montant total de la provision au bilan s'élève à 52,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 56,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Exercice clos le 31/12/2024	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Exercice clos le 31/12/2023
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	51 857	4 702	56 559	51 367	4 739	56 106
Ajustement n-1 des tables de turnover	(21)	(12)	(33)			
Valeur totale des engagements en début de période (ajustée)	51 836	4 690	56 526	51 367	4 739	56 106
Coût des services rendus	3 170	317	3 487	3 202	330	3 532
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 659	142	1 801	1 896	170	2 066
Réductions/liquidations	(4 189)	(342)	(4 531)	(5 556)	(358)	(5 915)
(Gains)/pertes actuariels	(4 493)	(95)	(4 588)	2 009	105	2 114
Prestations payées	(1 907)	(516)	(2 423)	(1 061)	(284)	(1 345)
Variation de périmètre	2 459	136	2 595			-
Plan de restructuration			-			-
Valeur totale des engagements en fin de période	48 535	4 332	52 867	51 857	4 702	56 559
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	<i>48 535</i>	<i>4 332</i>	<i>52 867</i>	<i>51 857</i>	<i>4 702</i>	<i>56 559</i>
<i>dont court terme</i>	<i>840</i>	<i>469</i>	<i>1 309</i>	<i>675</i>	<i>449</i>	<i>1 124</i>
<i>dont long terme</i>	<i>47 695</i>	<i>3 863</i>	<i>51 558</i>	<i>51 162</i>	<i>4 240</i>	<i>55 402</i>
Charge de l'exercice			-			-
Coût des services rendus	3 170	317	3 487	3 202	330	3 532
Coût de l'actualisation	1 659	142	1 801	1 896	170	2 066
Effet de réductions/liquidations	(4 189)	(342)	(4 531)	(5 556)	(358)	(5 915)
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	640	117	757	(458)	142	(317)
Évolution de la provision/(actif)			-			-
Provision/(actif) en début de période	51 836	4 690	56 526	51 367	4 739	56 106
Charge de retraite	640	117	757	(458)	142	(317)
Charge de retraite des activités cédées			-			-

Cotisations versées par l'employeur			-			-
Prestations directement payées par l'employeur	(1 907)	(516)	(2 423)	(1 061)	(284)	(1 345)
Variation de périmètre	2 459	136	2 595	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	(4 493)	(95)	(4 588)	2 009	105	2 114
Plan de restructuration			-			-
Provision/(actif) en fin de période	48 535	4 332	52 867	51 857	4 702	56 559
Hypothèses						
Taux d'actualisation (en %)	3,15 %	3,15 %	3,15 %	3,15 %	3,15 %	3,15 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (en %)	2,00 %			2,10 %		
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (en %)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
MONTANT COMPTABILISE EN CHARGE AU TITRE DE LA PERIODE	1 267	399	1 666	1 519	142	1 662

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC)

Une hausse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 2,72 % soit environ 1,3 million d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 2,83 % soit environ 1,4 million d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail)

Une hausse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 1,75 % soit environ 0,76 million d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 1,81 % soit environ 0,8 million d'euros.

NOTE 12. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

NOTE 13. Capitaux propres et résultat par action

13.1 Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 33 869 039 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 338 690,39 euros (actions auto détenues non déduites).

La restructuration financière, dont l'ensemble des opérations a eu lieu concomitamment le 31 juillet 2024, a eu les effets suivants sur le capital de Solocal :

- l'émission et l'admission sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 7 180 666 667 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, d'un montant maximum brut (prime d'émission incluse) de 195 601 690,78 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des porteurs d'Obligations ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris de 6 004 209 757 actions ordinaires dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 18 millions d'euros ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris d'un nombre de 8 333 333 333 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 24 999 999,999 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'Ycor ;
- l'émission et l'admission sur Euronext Paris de 11 666 666 666 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, d'un montant brut (prime d'apport incluse) de 34 999 999,998 euros, au bénéfice d'Ycor en rémunération de l'apport en nature de l'intégralité des actions composant le capital de la société Regicom Webformance SAS consenti par Ycor au profit de la Société ;
- l'admission sur Euronext Paris de 1 868 807 116 actions ordinaires nouvelles, susceptibles d'être émises sur exercice de 1 868 807 116 bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la Société à Ycor, dans le cadre d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'Ycor, au prix d'exercice d'un millième d'euro (0,001 €) par action ordinaire nouvelle ;
- l'admission sur Euronext Paris de 718 074 371 actions ordinaires nouvelles, susceptibles d'être émises sur exercice d'un nombre maximum de 718 074 371 bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la Société aux Garants Obligataires, conformément au Plan de SFA Modifié, dans le cadre d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des Garants Obligataires, au prix d'exercice d'un millième d'euro (0,001 €) par action ordinaire nouvelle.

Le 23 septembre 2024, le groupe a lancé un regroupement d'actions par voie d'échange de 1000 actions existantes d'une valeur nominale d'un millième d'euro (0,001 €) contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune. Les actions nouvelles issues du regroupement ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, à compter du 23 octobre 2024, premier jour de cotation, et se sont vu attribuer le code ISIN suivant : FR001400SA10.

Au 31 décembre 2024, 552 202 000 bons de souscription d'actions ont été exercés, entraînant ainsi la création de 552 202 actions nouvelles. Ainsi, 2 034 679 487 bons de souscription d'actions restent en circulation, donnant potentiellement la création de 2 034 679 actions en cas d'exercice.

13.2 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023	Variation
Ecart actuariels	(31 527)	(34 870)	3 343
Ecart de conversion	(602)	(637)	35
Solde fin d'exercice	(32 129)	(35 507)	3 378

13.3 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d’actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d’acquisition. Lors de la cession d’actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d’impôt.

Au travers du contrat de liquidité, la Société détient 2 260 actions propres au 31 décembre 2024 pour une valeur de 0,1 million d’euros, contre 433 889 actions propres au 31 décembre 2023, comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d’acquisition.

13.4 Dividendes

Solocal Group n’a pas procédé à de distribution de dividende en 2024 ni en 2023.

13.5 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d’actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d’auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
En moyenne pondérée		
Capital social	14 136 009	131 907
Actions d’auto-contrôle via contrat de liquidité	(1 406)	(447)
Nombre d’actions de base	14 134 603	131 460
Plans d’actions gratuites	611	1 153
Actions potentielles (exercices des Bons de Souscription en Actions)	1 047 439	0
Nombre actions dilué	15 182 653	132 612
Informations complémentaires (moyenne simple)		
Nombre actions de base existantes au 31 décembre	16 999 126	131 469
Nombre actions dilué existantes au 31 décembre	18 017 004	132 475

A la suite du regroupement d’actions en date du 23 septembre 2024 et en application de la norme IAS 33 §64 – « Ajustements rétrospectifs », le résultat net par action, de base et dilué, a été ajusté sur la période 2023

Résultat de la période par action de l’ensemble consolidé calculé sur la base d’un nombre d’actions moyen pondéré	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
– de base	8,49	(348,8)
– dilué	7,90	(345,76)

NOTE 14. Actions gratuites

14.1 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les attributions gratuites d’actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d’octroi.

La valeur des options d’achat et de souscription d’actions est notamment fonction du prix d’exercice et de la durée de vie de l’option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l’action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d’intérêt sans risque pour la durée de vie de l’option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d’octroi et la date d’exercice – période d’acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l’application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d’une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l’action à la date d’attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d’acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d’acquisition et, le cas échéant, ajustée de l’évolution de la probabilité d’atteinte des conditions de performance.

14.2 Description des plans

Au 31/12/2024, il reste 370 actions au titre des plans en cours de validité.

Au 31 décembre 2024, le cours de l’action Solocal Group s’élevait à 2,3250 euros.

NOTE 15. Information sur les parties liées

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2024 sont les membres du Conseil d’administration, y compris le Directeur général et les membres du Comité exécutif. Solocal Group n’a pas de parties liées autres que celles réalisées avec ses dirigeants et administrateurs.

NOTE 16. Litiges, actifs et passifs éventuels

16.1 Litiges : évolutions significatives de la période

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

16.2 Engagements contractuels non comptabilisés/engagements contractuels et engagements hors bilan

Il n'y a pas eu de nouveaux engagements significatifs au cours de l'exercice 2024.

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2024				Exercice clos le 31/12/2023 Total
	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple					589
Autres prestations	21 260	21 208	52		10 668
Engagements d'achats de biens et services	21 260	21 208	52		10 668
TOTAL	21 260	21 208	52	0	11 257

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2023 sur des biens et services livrables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Contrats de location

Les contrats de location d'une durée supérieure à un an sont retraités dans le cadre d'IFRS 16.

Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire (Mini bond) est garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group SA.

Le 31 juillet 2024, ces obligations ont été réinstallées pour un nouveau montant en principal de 21 348 687,75 €. La convention de nantissement de compte-titre de cinquième rang n'a pas été modifiée à cette occasion.

Autres engagements reçus

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2024				Exercice clos le 31/12/2023 Total
	Total	Paiements à recevoir par période			
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple – bailleur					0
Autres prestations	107 493	86 413	21 080		119 459
TOTAL	107 493	86 413	21 080	0	119 459

Les autres prestations correspondent à la part du carnet de commandes restant à reconnaître en chiffre d'affaires et non encore facturée.

NOTE 17. Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2024

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 février 2025. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'administration.

NOTE 18. Périmètre de consolidation

Entités	Pays	Exercice clos le 31/12/2024		Exercice clos le 31/12/2023	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Solocal Group (consolidante)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Solocal SA	France	100 %	100 %	100 %	100 %
SOMS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Leadformance	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Effilab	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Outremer	France	100 %	100 %	100 %	100 %
GIE	France	100 %	100 %	100 %	100 %
REGICOM	France	100 %	100 %	-	-
Yelster Digital	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Orbit Interactive	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
Solocal Interactive	Rodrigues	100 %	100 %	100 %	100 %

NOTE 19. Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Deloitte et Associés				Auditex/Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	532	511	84%	99 %	508	520	87%	100 %
– Dont Solocal Group	237	206	37%	40 %	237	229	41%	44 %
– Dont filiales intégrées globalement	295	305	47%	59 %	271	291	46%	56 %
Services autres que la certification des comptes	104	4	16%	1 %	75	-	13%	0 %
– Dont Solocal Group	99	4	16%	1 %	65	-	11%	0 %
– Dont filiales intégrées globalement	5	-	0	0 %	10	-	2%	0 %
TOTAL	636	515	100%	42 %	583	520	100%	100 %

Les services autres que la certification des comptes correspondent pour Deloitte ainsi qu'Auditex/Ernst & Young à des attestations et des rapports prévus par les textes légaux et réglementaires.

Honoraires des organismes tiers indépendants pour la certification des informations en matière de durabilité

	2024
(En milliers d'euros)	Cabinet de Saint Front
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité*	48
TOTAL	48
* Pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI ».	